

Mélanie FAUCHER  
Université René Descartes, Paris V  
DUT Métiers du livre et du patrimoine

**Les bibliothèques en prisons :**  
**les réseaux de relations et leurs effets sur la population**  
**carcérale.**

Session Juin 2007

Directeur de mémoire : Mme Françoise Griboul



## Remerciements

La première personne que je tiens à remercier est Milco avec qui j'ai pu apprendre beaucoup sur l'univers carcéral, ce fut une rencontre enrichissante tant pour les informations que j'ai pu obtenir que pour l'aspect humain.

Merci à l'association Lire c'est vivre qui a accepté de me recevoir dans ses locaux à la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et grâce à qui la bibliothèque en prison est devenue concrète pour moi.

Je tiens également à souligner l'aide qui m'a été apporté par Mme Griboul, et finalement celle de toutes les personnes qui m'ont apporté leur soutien.

Klavdij Sluban, *Youth detention center*, Fleury-Mérogis, France.



# Sommaire

**REMERCIEMENTS.....3**  
**INTRODUCTION.....5**  
**RÉSEAUX DE RELATIONS EN PRISON .....7**  
**INCIDENCES DE LA BIBLIOTHÈQUE SUR LES DÉTENUS .....18**  
**LA BIBLIOTHÈQUE, ENTRE RÉINSERTION ET HUMANISATION .....29**  
**CONCLUSION.....38**  
**ANNEXE 1.....40**  
**ANNEXE 2.....42**  
**ANNEXE 3.....45**  
**BIBLIOGRAPHIE.....47**

## Introduction

La prison est un lieu clos qu'il faut définir comme une micro société possédant une législation, une population et un lieu défini. Le monde carcéral s'insère cependant dans une collectivité locale qu'il faut prendre en compte.

« La forme générale d'un appareillage pour rendre les individus dociles et utiles, par un travail précis sur le corps, a dessiné l'institution prison, avant que la loi ne la définisse comme la peine par excellence. »<sup>1</sup>

L'apparition des prisons telles que nous les concevons remonte à deux cent ans<sup>2</sup>. Elles sont l'aboutissement d'un système de punition corporelle. Cette forme de châtement qui préexiste à la prison correspond à différents supplices qui ont été utilisés comme punition et dissuasion, au cours des âges. Le système carcéral n'est pas si différent de cela. En effet, la prison engendre des empêchements appliqués au corps dans le but d'atteindre l'âme du prisonnier<sup>3</sup>. La prison est devenue la peine principale de notre société. Elle est régie par des lois qui prennent effet lors de l'entrée en prison des personnes. Les lois dirigent totalement la vie des prisonniers, le système carcéral peut donc être assimilé à un milieu infantilisant.

Il existe des organismes qui défendent les prisonniers, contre l'application abusive de ces lois, tels que la CEDH ( Convention européenne des droits de l'homme) et qui permettent aux détenus de faire valoir leurs droits d'homme. Les Nations Unies ont également conçu des conventions ou résolutions dans le but de défendre les droits des personnes incarcérées. Il est important de souligner l'existence de ces organismes car malgré tout certaines administrations pénitentiaires ne respectent pas les droits des détenus. Si la réinsertion fait partie des premiers objectifs de l'administration pénitentiaire il arrive que le recours devant ces organismes soit nécessaire. Les droits alloués aux détenus doivent être respectés et ils permettent de favoriser une prise d'autonomie des personnes car la plupart du temps ces droits sont en rapport étroit avec la vie intime et culturelle à travers la présence de la bibliothèque et de sa promotion par les activités culturelles.

La présence du livre en prison n'est pas récente, elle prit différentes formes au cours des âges : ouvrages apportés par les détenus, listes bibliographiques circulant au sein de l'établissement ou bibliothèques en accès direct, dans lesquelles les détenus peuvent se rendre sur place pour choisir des ouvrages. La bibliothèque en tant que lieu et service apparaît sous le

---

<sup>1</sup> M. Foucault, *Surveiller et punir : naissance de la prison*.

<sup>2</sup> Rencontre autour de la prison, Maison des initiatives étudiantes, organisé par le GENEPI.

<sup>3</sup> M, Foucault, *op. cit.*

premier Empire. Mais elle ne sera réellement l'objet d'une réglementation qu'en 1985 dans un décret du Code de procédure pénale qui légalise le droit d'accès à la bibliothèque.

Le mode d'action de ce lieu culturel est tributaire de l'administration pénitentiaire et des institutions nationales que sont le Ministère de la Justice et le Ministère de la Culture et de la Communication. Ces organes voient la bibliothèque comme un moyen de redéfinir les rapports entre le monde fermé des prisons et la société dans laquelle elle s'intègre, car le livre est une ouverture vers l'extérieur<sup>4</sup>. La bibliothèque agit sur les détenus grâce à une interaction entre l'administration et les individus qui la gèrent. Ces différents réseaux travaillent en commun pour permettre à la bibliothèque d'accompagner le lecteur dit « empêché » tout au long de son incarcération.

On peut alors se demander si les objectifs alloués à la bibliothèque en milieu pénitentiaire peuvent être atteints grâce à ces réseaux et par quels moyens.

Nous étudierons dans un premier temps le fonctionnement de ces réseaux, puis leur incidence sur les lecteurs et enfin nous tenterons de comprendre quelles sont les limites de la bibliothèque face aux attentes des institutions qui la dirigent.

---

<sup>4</sup> J.L. Fabiani, *Lire en prison*.

## Réseaux de relations en prison

« Aucune décision de justice, aucun règlement intérieur d'aucun établissement ne peut limiter le droit de lire »<sup>5</sup>.

Si le droit à la lecture est inaliénable dans les établissements pénitentiaires, c'est qu'aucune loi ou autre circulaire ne l'interdit, il est donc précisé que l'utilisation du livre est légale.

En ce qui concerne l'accès au livre, les textes sont plus flous, les bibliothèques en milieu pénitentiaires ne font pas l'objet de lois au sens strict du terme mais plutôt d'éléments constitutifs d'un droit à la culture qui est venu s'insérer dans le Code de procédure pénale dès 1945. Ces articles donnent les premières lignes directives au développement de tout ce qui concerne de près ou de loin la culture, la bibliothèque est mentionnée et ne fait pas l'objet de textes propres. Le Code de procédure pénale se trouve appuyé à plusieurs niveaux par des recommandations : d'une part, on peut voir se développer des circulaires de services et d'autre part, des règlements intérieurs.

En ce qui concerne la culture, le Code de procédure pénal est composé de six articles<sup>6</sup>. Les articles D 441-2, D443, D445, déterminent la présence et les modalités de fonctionnement de la bibliothèque.

Par la suite, un certain nombre de circulaires interministérielles viendront préciser ces articles, la première est celle de 1986 qui concrétise la volonté d'une politique culturelle commune au Ministère de la Justice et au Ministère de la Culture et de la Communication. Il s'agit d'une définition des rôles de la bibliothèque tels que la réinsertion et le développement de services culturels de qualité.

En 1990, un nouveau document interministériel met l'accent sur l'importance de la diffusion et de la promotion de la culture. Finalement, il faudra attendre 1992 pour qu'une nouvelle circulaire définisse réellement le fonctionnement des bibliothèques ainsi que l'essor des pratiques de lecture des détenus. Autrement dit, cette dernière circulaire ouvre la voie à une réelle définition de la bibliothèque en milieu pénitentiaire<sup>7</sup>.

C'est à partir de cela que vont commencer à se dessiner de réelles étapes pour les bibliothèques : les régions commencent à signer des protocoles d'accord pour créer des actions culturelles en prisons, l'Aquitaine est la première à le faire en 1993. Mais depuis 1997, les structures pénitentiaires doivent effectuer des rapports d'observation du développement de la culture afin de mettre en place de véritables politiques. En 1999, la

---

<sup>5</sup> A., Chapoutot, *L'air du dehors : pratiques artistiques et culturelles en milieu pénitentiaire*.

<sup>6</sup> Art. D440, D 441, D 441-1, D441-2, D443, D445. Voir annexes.

<sup>7</sup> J., Guidez, « Lire en prison : les bibliothèques en milieu pénitentiaire », *BBF*.

Direction des Administrations Pénitentiaires (D.A.P.) crée les SPIPs (Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire) chargés de la gestion des bibliothèques de prison.

On peut donc observer que c'est grâce à l'apparition du texte de 1992 que l'on voit se développer des précisions quant à la bibliothèque de prison. Il aura fallu que le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de la Justice esquissent des coopérations interministérielles pour que la bibliothèque de prison soit un lieu visible tant dans les textes que dans les établissements. On ne peut cependant pas dire que le travail législatif ait atteint son objectif principal qui est de créer un cadre juridique solide au développement de la bibliothèque en prison.

C'est en parallèle à la naissance de la bibliothèque en prison dans les textes de lois que les établissements pénitentiaires mettent en place des règlements intérieurs. Ces textes sont déterminants pour la bibliothèque, il lui donne un statut, une position physique et symbolique dans la prison. Le règlement intérieur reflète une volonté plus ou moins prononcée de placer la bibliothèque au cœur du fonctionnement de l'établissement. Il est une source d'information primaire pour tout prisonnier, ainsi l'aspect culturel en fait partie.

Le règlement intérieur prévoit les mouvements des prisonniers et la communication des règles de la bibliothèque par une affichette ou un guide. Ces exemples montrent que le règlement a une certaine importance : il doit indiquer de façon précise les modalités d'accès, d'emprunt, de promotion de la bibliothèque, ...

En dehors de ces aspects précis, le livre en prison est l'objet de contrôle des messages qu'il peut véhiculer, certains livres sont interdits comme par exemple *Le suicide mode d'emploi*, de Claude Guillon et Yves le Bonniec. Il existe donc des lois officieuses, issues du bon sens dans ce cas précis, qui permettent de choisir de façon arbitraire les ouvrages sans que cela ne soit spécifié dans les textes régissant le fonctionnement de la prison et de la bibliothèque.

Les règlements intérieurs des établissements pénitentiaires découlent des lois issues du Code de procédure pénale. En outre, l'amélioration de la situation des bibliothèques est le résultat d'accords de coopération entre les deux ministères en charge de la culture en prison : Ministère de la Culture et de la Communication et Ministère de la Justice.

Ces deux institutions ont commencé par promouvoir des missions ayant pour but d'étudier l'aspect culturel de la prison et donc de la bibliothèque. En débutant un certain nombre d'études, les ministères ont créé une politique commune qui débouche sur des protocoles comme celui de 1986 ou de 1992. Les deux ministères participent à ce travail avec deux optiques différentes : le Ministère de la Justice voulait, en 1986, améliorer la réinsertion en

finançant le développement de la culture. Le Ministère de la Culture et de la Communication, voulait prendre en compte les besoins culturels du public carcéral et y répondre.

Il existe plusieurs études, mais nous nous attacherons à l'une d'entre elle : en janvier 2005, 20 établissements pénitentiaires sont visités pour réaliser une étude sur les bibliothèques<sup>8</sup>. Cette étude s'attache à un état des lieux du fonctionnement des bibliothèques de 2004<sup>9</sup>. Ainsi, les auteurs peuvent comparer l'évolution de l'état des établissements. Pour ce qui est de l'aspect législatif il en ressort que des progrès ont été faits, c'est indéniable, depuis 1992 la bibliothèque existe réellement en prison, elle est ancrée dans l'univers carcéral même si les précisions sur son fonctionnement ne sont pas suffisantes.

Les lacunes à combler en matière législative ne peuvent l'être qu'à condition de prendre en compte tous les aspects de la prison, la bibliothèque ne peut être l'objet de réformes sans études ni observations.

L'observation des prisons n'est pas qu'une affaire d'état ou de direction administrative pénitentiaire, il s'agit d'un travail investit par l'Europe et certaines organisations telle que l'Ifla (International Federation of Library Associations and institutions). Ces organismes produisent des textes de recommandations, de normes internationales.

Il existe des Règles pénitentiaires européennes datant de 2006, elles traitent tous les aspects de la prison qu'il s'agisse de l'administration, du contrôle de l'établissement ou même du quotidien des détenus. Seulement deux règles de ce texte abordent le sujet de la bibliothèque<sup>10</sup>. Ces deux règles déclarent qu'une bibliothèque doit exister en prison et qu'elle doit offrir un fonds « satisfaisant de ressources variées, à la fois récréatives et éducatives, de livres et d'autres supports » (règle 5, article 28). Ce texte reste assez flou quant à la bibliothèque en milieu carcéral, il ne donne aucune indication sur les missions, les moyens financiers ou matériels. On peut donc concevoir les *Règles pénitentiaires européennes* comme un texte additif aux législations des états, c'est un supplément qu'il est bon de consulter, cela permet d'aligner les pays européens sur la même base législative. Ses principes ne sont pas juridiquement contraignant pour les pays signataires, ils sont incitatifs et recommandent des normes, pouvant être utilisées lors d'un recours.

Un deuxième texte est fondamental pour les bibliothèques en prison, il s'agit d'un texte rédigé par l'Ifla ; *Recommandations à l'usage des bibliothèques de prison*. Il s'agit de conseils donnés aux professionnels des bibliothèques et à toute personne susceptible de travailler en

---

<sup>8</sup> C., Lieber, D., Chavigny, *Les bibliothèques des établissements pénitentiaires*.

<sup>9</sup> Ministère de la Justice, *Fonctionnement des bibliothèques des établissements pénitentiaires, état des lieux juin/ septembre 2004*.

<sup>10</sup> *Règles pénitentiaires européennes*, règles 5 et 6 de l'article 28, 2006.

bibliothèque de prison. Ce document très complet détaille tous les aspects de la bibliothèque et donne de nombreuses recommandations. On peut penser que ce texte est une référence car il s'appuie sur des études internationales et multiplie les sources.

On peut donc voir que la bibliothèque en milieu carcéral s'insère dans un système législatif complexe, la multitude de textes qui traitent de ce sujet, permet d'avoir une vision plus précise de la manière dont elle doit se développer.

Malgré des textes sporadiques, les professionnels peuvent forger une politique de développement solide en consultant le panel de documents existants.

Le texte de l'Ifla est très intéressant car il offre une série de normes sur la bibliothèque pour permettre un bon fonctionnement. Nous allons donc étudier les conseils de l'Ifla ainsi que leurs applications.

La manière de fonctionner de la bibliothèque est très important, puisqu'elle détermine l'accès aux ouvrages, les heures d'ouvertures, les acquisitions, le budget. Mais pour que cela se déroule dans les meilleures conditions il faut avant tout penser le lieu physique de la bibliothèque.

L'Ifla recommande dans sa partie 4 intitulée « Fonctionnement » tout ce qui concerne l'aspect matériel de la bibliothèque.

Dans un premier temps il faut que la bibliothèque soit établie dans un lieu prévu à cet effet, ou si ce n'est pas le cas, des aménagements doivent être faits. Cela révèle que la bibliothèque doit s'adapter à la prison, elle n'est pas toujours intégrée dès la conception du bâtiment mais s'insère par la suite.

Il faut savoir qu'il ne s'agit que de recommandations, en effet, les espaces prévus pour les bibliothèques ne sont pas les même d'un établissement à l'autre.

Alors que les normes Ifla préconisent environ 80m<sup>2</sup>, des études ont montré que la moyenne se situe entre 30 et 40 m<sup>2</sup>. Ces bibliothèques sont souvent localisées dans un quartier précis de la prison qui est la partie socio-éducative, cela s'explique par des raisons pratiques : le mobilier y est adapté et l'accès est simplifié car tous les détenus qui se déplacent se rendent au même endroit<sup>11</sup>.

Mis à part les aspects techniques de l'aménagement tels que la chaleur, la lumière ou le nombre de prises électriques, l'Ifla précise que la surface au sol est très importante et doit être assez conséquente de façon à « accueillir les activités des usagers, le travail interne du personnel [...] ».

---

<sup>11</sup> C., Lieber, D., Chavigny., *op. cit.*

Un espace de lecture doit pouvoir recevoir 5% de la population carcérale et 5 % de la surface totale doit être réservé à une zone d'usages spécifiques, c'est à dire, tout ce qui concerne le mobilier et l'équipement de la bibliothèque. Il est également précisé dans le document de l'Ifla que le mobilier choisit doit être modulable car la bibliothèque a pour vocation de s'agrandir.

Il a été démontré que l'amélioration de l'accessibilité et de l'aspect des bibliothèques en prison a eu un effet positif. En effet, quand les chiffres sont fournis on note une multiplication du nombre d'inscrits, allant jusqu'à la moitié des détenus d'un établissement. Il faut relativiser ces chiffres car une personne inscrite n'est pas forcément un lecteur<sup>12</sup>. Il est donc important de valoriser les bibliothèques en les rendant attractives. Ceci dit, il est possible que la prison ne puisse subvenir au besoin de places, il faut donc évaluer toutes les possibilités offertes pour combler ce manque avec des points forts comme par exemple les horaires d'ouverture. Ces derniers varient en fonction du nombre de détenus. Selon l'Ifla, si l'établissement détient entre 0 et 300 détenus il faut 24H d'ouverture par semaine, entre 300 et 499 détenus, il ouvrira ses portes 30H par semaine. La bibliothèque ne peut accueillir durant ses horaires d'ouverture que de petits groupes de 15 personnes<sup>13</sup>. Étant donné que les possibilités d'accueil et d'ouverture au public sont faibles, il faut valoriser leur présence par un cadre propice à la lecture et aux ateliers.

L'aspect physique de la bibliothèque ne doit pas être négligé mais il en va de même pour les collections. L'Ifla tente de donner des normes d'acquisitions bien que cela semble difficile à évaluer car chaque prison est différente, chaque public l'est donc également. Mais on peut se demander quel genre d'ouvrages acheter, quels sont les besoins du public empêché en milieu carcéral ?

L'Ifla décrit les collections comme devant être similaires à celle d'une bibliothèque municipale classique, et que les acquisitions doivent être régulières de façon à ne pas avoir un fonds trop vieillissant. Les dons ne doivent être acceptés que s'ils sont nécessaires, politique rappelant celle des bibliothèques municipales. Si la condition des bibliothèques en milieu pénitentiaire est difficile, il ne faut pourtant pas accepter tout ce qui est proposé sous prétexte que cela permet de remplir les rayonnages. De plus, les prêts inters bibliothèques doivent être encouragés car ils permettent de répondre à des demandes précises. Ils permettent également de favoriser les échanges entre établissements et de déboucher sur un partenariat.

---

<sup>12</sup> C., Lieber, D., Chavigny, *op. cit.*

<sup>13</sup> *Ibid.*

Ces règles que donne l'Ifla ne doivent pas empêcher le développement d'une véritable politique documentaire rédigée et qui permettra de développer la bibliothèque. Il faut déterminer les objectifs de la bibliothèque et son rôle pour répondre à des questions fondamentales, par exemple, la bibliothèque doit elle acquérir des ouvrages d'auto formation et parascolaires ? Il dépend des bibliothécaires de déterminer les orientations à suivre, chaque bibliothèque de chaque établissement agit différemment, pour répondre à ces questions l'Ifla a mis en place une liste de points importants sur lesquels la bibliothèque doit s'appuyer pour sa politique documentaire. Il faut tenir compte de la composition ethnique de la population carcérale pour les ouvrages en langue étrangère, il faut prendre en compte l'âge et le niveau d'étude des prisonniers pour permettre de développer un fonds d'éducation, il faut suivre les programmes de la prison pour offrir des livres à ceux qui veulent en savoir plus ( programme anti-drogue, anti-alcoolique, suivi psychologique...) et pour finir, il faut élaborer une procédure permettant de prendre en compte l'avis des lecteurs, cela peut ressembler à un cahier de suggestions par exemple.

Enfin la bibliothèque doit tenir compte de toutes les croyances, idées, philosophies, afin de répondre aux demandes de tous les détenus. Elle doit garantir l'aide au choix, le développement des activités et un éventail de productions dans un souci de pluralisme<sup>14</sup>.

Pour que le fonds soit suffisamment développé, on compte environ dix livres par détenu. Le budget qui permet d'acheter ce fonds doit faire parti d'un développement à long terme, soit entre 3 et 5 ans. Cela permet de prévoir les dépenses et d'établir une politique d'acquisitions, d'activités culturelles<sup>15</sup>. Le budget doit être délivré par l'administration pénitentiaire et ne pas laisser l'association en charge de la bibliothèque gérer un budget autonome.

On remarque souvent que les crédits de la bibliothèque ne sont pris sur le budget global de l'établissement pénitentiaire que s'il y a un représentant de la lecture publique en charge de la bibliothèque<sup>16</sup>, d'où l'importance de développer un partenariat, cela nous montre également que l'administration pénitentiaire ne fait pas toujours preuve de bonne volonté.

Il existe deux modes de calcul des budgets selon l'Ifla :

- Si l'établissement détient plus de 500 détenus, on calcule le budget annuel d'acquisition sur le prix moyen d'un livre broché, soit 32 euros.

32 euros \* 70 % de la population carcérale + 10 % d'amortissement de perte.

350 (=70% de 500) \* 32 = 11 200 + 1 120 (10% de 11 200euros) = 12 320 euros par an.

---

<sup>14</sup> J.L Fabianni, *op. cit.*

<sup>15</sup> V., Lehmann, J., Locke, *Recommandations à l'usage des bibliothèques de prison (3<sup>e</sup> édition)*, IFLA.

<sup>16</sup> C. Tabet, *La bibliothèque « hors les murs »*.

- Pour les établissements de moins de 500 détenus, le budget annuel moyen représente la somme équivalente au remplacement de 10 % du fonds de la bibliothèque.

Le calcul du budget annuel d'acquisition dépend donc de la population carcérale.

La bibliothèque fonctionne en autonomie, sauf pour le budget comme nous venons de le voir. La bibliothèque est tributaire de l'administration pénitentiaire pour les horaires et les conditions d'accès, mais aucune autorité ne peut influencer sur sa politique d'achat et d'animation. Il existe bien des normes mais ces dernières ne sont souvent que des conseils et le droit français n'est pas suffisamment précis pour empêcher la bibliothèque d'évoluer comme bon lui semble. Seul le chef d'établissement peut agir directement sur la bibliothèque en incluant les modalités de fonctionnement de cette dernière dans le règlement intérieur.

Si l'on ne tenait pas compte du public, on pourrait imaginer que la bibliothèque est assez libre dans son fonctionnement. Cependant, on ne peut négliger les difficultés pour la bibliothèque de s'adapter au public et à ses conditions de vie. Le premier obstacle est sans doute les empêchements de mouvement des détenus, c'est un problème non négligeable car si les mouvements sont restreints à leur minimum, la bibliothèque n'est pas une priorité donc le public inscrit ne vient pas forcément. En outre, le quotidien en détention est défini par la vie en communauté, les détenus ne sont jamais seuls, ce qui n'arrange pas les conditions de lecture. A cela viennent s'ajouter les nombreux contrôles des gardiens, l'administration pénitentiaire est réticente à la lecture car cette dernière est un véhicule d'idées, les conditions sanitaires et le bruit qui rendent complexe le développement de la lecture. Le livre est un objet que l'on consulte dans le calme, dans un lieu éclairé et agréable, propice à la concentration.

De plus, le fort taux d'illettrisme<sup>17</sup> est un repoussoir, nombre de détenus ne viennent pas sur place, à la bibliothèque, peut être par gêne face à ceux qui savent lire et qui n'ont aucun problème de compréhension. Beaucoup de détenus abandonnent la lecture, le travail rémunéré est plus attractif que l'apprentissage de celle-ci. Cette réaction est compréhensible, mais l'administration pénitentiaire doit promouvoir les bienfaits de la lecture et de l'alphabétisation dans un souci de réinsertion à travers la bibliothèque.

Le dernier aspect qui met la présence de la bibliothèque en péril est son manque d'attractivité, tout passe par l'écrit lorsqu'on est incarcéré ; aussi une simple visite de la bibliothèque pour emprunter des ouvrages doit passer par une démarche rédigée. Une fois inscrit à la bibliothèque on peut avoir la chance d'accéder à ce lieu, de faire parti d'un groupe de lecteurs.

---

<sup>17</sup> En 2002 on comptait 18,3 % d'illettrés ou analphabètes en prison, 13,9 % de personnes avaient des difficultés de lecture. OIP, *Guide du prisonnier*.

Toutes ces démarches en découragent plus d'un, mais cela est pire lorsque les détenus s'aperçoivent que le fonds qui leur est offert est lacunaire et peu ou pas adapté aux besoins. Lorsque l'on a de longs mois à passer en prison, on est en droit d'avoir accès à des ouvrages divers et variés et d'actualité. Pour améliorer ces collections il faudrait prendre en compte les goûts des lecteurs. La MA (maison d'arrêt) de Fleury-Mérogis abrite sept bibliothèques qui ont mis en place des outils statistiques artisanaux afin de savoir quels étaient les ouvrages les plus demandés. Cela permet de déterminer vers quelle politique d'acquisition s'orienter.

Toutes ces difficultés sont la conséquence du contexte carcéral dans lequel se développe la bibliothèque. L'enjeu est donc de faire face à cela pour donner aux détenus une chance d'avoir un accès à la documentation crédible et utile. La bibliothèque en prison doit outrepasser ses difficultés pour élargir son public ; pour cela il faut mettre en œuvre des politiques de partenariat dans le but de subvenir aux besoins de ce public spécifique dont la situation justifie l'action et l'intervention. Ces intervenants internes ou externes au monde pénitentiaire forment un réseau humain non négligeable.

La bibliothèque en milieu pénitentiaire ne peut fonctionner qu'avec le réseau humain que sont les différents types de personnel. On peut classer ces derniers en trois groupes : le personnel pénitentiaire en relation avec la bibliothèque, les détenus-bibliothécaires et les intervenants extérieurs. Nous allons donc tenter de comprendre quel rôle joue chacun d'entre eux pour savoir si ce réseau permet à la bibliothèque de fonctionner.

Le personnel pénitentiaire est composé de différents grades. Il existe en premier lieu, des Directeurs régionaux des services pénitentiaires. Ils veillent à l'application de la politique du Ministère de la Justice au niveau régional. Ils dirigent les activités des services pénitentiaires et font le lien entre le Ministère et le Chef d'établissement<sup>18</sup>. En matière culturelle, le Directeur régional des services pénitentiaires veille à ce que la loi, les décrets et les circulaires soient appliquées dans les établissements de sa circonscription ; comme par exemple l'obligation d'avoir une bibliothèque dans chaque prison.

Dans la hiérarchie pénitentiaire vient ensuite le Chef d'établissement pénitentiaire qui a de nombreuses fonctions. Il est notamment chargé de tenir informé les détenus sur leur détention, leurs droits et devoirs ; pour assurer cela ; il rédige le règlement intérieur où figurent toutes les règles concernant la bibliothèque. Il oriente le fonctionnement de son établissement grâce à ce règlement et y fait inscrire tout ce qui concerne l'action culturelle<sup>19</sup>.

---

<sup>18</sup> OIP, *Guide du prisonnier*.

<sup>19</sup> *Ibid.*

Viennent ensuite les CIP : Conseillers d'Insertion et de Probation, créés en janvier 2004. Ils sont des référents chargés de la gestion financière et des acquisitions de la bibliothèque. Le problème lié à ce personnel est qu'il ne reste pas longtemps en poste, ce qui ne permet pas de travailler sur le long terme. Les CIP dépendent des SPIP<sup>20</sup>, Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation<sup>21</sup>. Ils ont été créés en 1999 et il en existe un dans chaque département, ils doivent gérer tout ce qui concerne l'accès des détenus aux dispositifs d'insertion telles que les activités socioculturelles, sportives et la formation professionnelle. Cependant, leur efficacité est relative du fait qu'il y a, à peu près, un CIP pour cents détenus, ce qui ne permet ni suivi de la personne ni réel débouché.

Il reste un dernier organe professionnel important, l'agent de justice<sup>22</sup>. Il a été remplacé en 2005 par des crédits par l'administration pénitentiaire. Cependant, son rôle mérite que nous nous y attardions, son travail a été efficace et a consisté en un maintien des liens entre le personnel pénitentiaire, la bibliothèque et les structures sociales qui agissent en prison. Ce corps de professionnels avait réussi à banaliser les activités culturelles en prison ; à les inscrire dans le quotidien carcéral. Finalement, les agents de justice étaient des médiateurs agissant comme des bibliothécaires professionnels de lecture publique en créant et développant des animations et la lecture. Depuis que les agents de justice ont été supprimés, les administrations pénitentiaires misent sur des postes de contractuels ou des bénévoles pour palier à ce manque.

Toutes ces personnes travaillent indépendamment les unes des autres, ce cloisonnement ne permet pas de faciliter le travail et de juger des besoins des détenus. Par exemple, le manque d'intervenants professionnels en bibliothèque, le manque de sensibilisation des gardiens de prison sont des problèmes qui peuvent être résolus par l'administration grâce à plus de communication avec l'extérieur. Les gardiens ne sont pas au courant des actions culturelles et du travail de la bibliothèque, la formation reçue à l'ENAP (Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire) ne prends pas en compte ces activités<sup>23</sup> ; alors que le personnel de proximité joue un rôle majeur dans le bon fonctionnement de ces dernières.

Les détenus bibliothécaires sont un autre corps de l'administration pénitentiaire, leur présence est importante. Ils sont à mi-chemin entre la condition de détenus et celle de professionnels. Leur interlocuteur principal est le CIP qui pilote les activités culturelles, mais aussi le chef d'établissement qui décide des conditions d'accès à la bibliothèque<sup>24</sup>. Ces personnes sont

---

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> Cf. article D 441-1 du Code de procédure pénale, voir annexe.

<sup>22</sup> C., Lieber, D., Chavigny, *op. cit.*

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> *Ibid.*

recrutées en fonction de leurs aptitudes à communiquer et à renseigner, elles doivent être ouvertes aux différences des détenus. Ces personnes sont formées pendant des journées professionnelles avec des bibliothécaires et autres intervenants spécialisés<sup>25</sup>, leur permettant ainsi de s'ouvrir à des domaines inconnus, une formation au travail bibliothéconomique leur est de même délivrée. Les détenus bibliothécaires travaillent à temps complet et dépendent de l'administration pénitentiaire qui les embauche. Ils ont en charge le catalogage, le service public, l'équipement et le rangement des documents. Tout ce qui concerne le budget et les commandes dépendent des CIP.

Les bibliothécaires détenus sont très bien intégrés et acceptés par les détenus car ils connaissent la détention et les difficultés liés à l'enfermement. C'est pour cela que l'on peut considérer ces personnes comme des « pivots », capables de saisir toute la portée de la bibliothèque et d'en faire la promotion auprès des autres prisonniers. Ils ont été choisis soigneusement et en règle générale, ils sont des lecteurs assidus.

Les détenus bibliothécaires apportent une présence à la bibliothèque, une chaleur et une facilité de communication car immergés dans la vie carcérale, ils ne jugent pas les détenus puisqu'ils le sont eux-mêmes avant d'être des travailleurs.

Le regard qu'ils portent sur la bibliothèque est important car ils en connaissent les aboutissements, après tout ils en sont aussi les bénéficiaires, comme les autres détenus.

La plupart du temps, les bibliothécaires détenus mettent l'accent sur des problèmes pratiques tels que le manque de moyen financier et le manque de compréhension de l'administration pénitentiaire. Le problème principal de ces travailleurs réside dans les mouvements qu'ils font pour rejoindre la bibliothèque, cela dérange les gardiens qui n'apprécient pas ce va et vient de prisonniers, qu'ils soient travailleurs ou simples lecteurs.

Cependant, il semble que ces détenus bibliothécaires sont nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque car ils sont le seul corps professionnel qui peut appréhender la réalité de la vie en prison et qui donc peut anticiper sur les besoins des détenus. C'est pour cela qu'il faut encourager cette forme de travail qui est moins avilissante que d'autres proposées par la prison. Ces dernières sont majoritairement du travail à la chaîne et non qualifiant.

Le travail en bibliothèque de quelques détenus est donc valorisant pour eux-même et pour l'établissement. Les détenus se trouvent en charge de services et de responsabilités qui peuvent leur apporter beaucoup sur le plan humain et professionnel.

Le travail de détenu bibliothécaire peut ainsi être vu comme une forme de préparation à la vie extérieure, de réinsertion.

---

<sup>25</sup> Rencontre avec l'association Lire c'est vivre à la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Le dernier type de professionnels sont les intervenants extérieurs, issus du service public, des professions de la culture, ou simplement du bénévolat.

67 % d'établissements pénitentiaires prétendent bénéficier d'un intervenant extérieur professionnel des métiers du livre<sup>26</sup>, tels que les bibliothécaires, assistants des bibliothèques ou autre. Ces personnes interviennent en prison pour aider ceux ayant la charge de la bibliothèque. Ils prêtent des ouvrages, forment des travailleurs, animent ou désherbent en cas de nécessité.

Globalement, il existe peu d'interventions régulières, le travail en réseau avec l'extérieur est très peu développé car les élus locaux ne se sentent pas concernés<sup>27</sup>. Les citoyens refusent la prison qui est perçue comme une honte pour la ville, c'est pourquoi les élus se préoccupent peu de ces établissements. Il existe bien sur des exceptions comme à Nantes où, la ville, la région et tous les organes culturels ont signé une convention pour le développement de la lecture en MA.

Il existe d'autres intervenants qui sont des professionnels de la culture, des artistes ; le problème lié à ces personnes et qu'ils sont pleins de préjugés à propos de la prison et des prisonniers, il arrive donc qu'ils ne soient pas bien reçus par le public<sup>28</sup>. D'autres refusent de participer à ces activités car la prison est auréolée de nombreux mythes qui persistent de nos jours. C'est donc avec difficultés que les intervenants professionnels viennent en prison pour une animation.

Il existe heureusement des associations bénévoles qui permettent d'aider les détenus et leur faire découvrir la lecture et la culture. Le Genepi est l'un de ces organismes, il n'intervient pas en bibliothèque mais aide à la formation et aux études ; ce qui par extension, pousse à la lecture. Certaines associations ne s'occupent que de la bibliothèque comme l'association Lire c'est vivre qui gère bénévolement les bibliothèques de la MA de Fleury-Mérogis.

Ces deux types d'intervenants bénévoles se croisent mais ne se côtoient jamais. Chaque intervenant professionnel ou bénévole travaille seul, le réseau humain qui devrait faire fonctionner la bibliothèque et la culture en prison est cloisonné tout comme les administrations internes.

De plus, l'administration pénitentiaire n'apprécie pas la présence de ces visiteurs car :

« Non seulement, les intervenants extérieurs à la « pénitentiaire » sont des sources potentielles de trafics mais, de surcroît, ils risquent de contaminer l'intérieur en évoquant

---

<sup>26</sup> C., Lieber, D., Chavigny, *Les bibliothèques des établissements pénitentiaires*.

<sup>27</sup> I., Masse, « La lecture en prison : dix années de partenariat Justice-Culture », *BBF*.

<sup>28</sup> Rencontre avec l'association Lire c'est Vivre à la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

– et non en invoquant- des valeurs- voire des droits- qui s’accommodent mal de l’ordre pénitentiaire, et pourraient le fragiliser »<sup>29</sup>

On peut donc voir que le réseau humain de la prison est complexe, un grand nombre de personnes se croisent sans se rencontrer. Ce système ne fonctionne pas correctement à cause d’un manque flagrant de communication, pourtant les possibilités de travail en groupe sont nombreuses.

L’administration, de son côté, ne favorise ni le développement de ces interventions, ni la sensibilisation de son personnel. Cela explique que la bibliothèque ne puisse pas atteindre des objectifs d’expansion de ses activités.

Ce constat est décevant car les lois et autres textes régissant cet aspect de la prison sont de plus en plus nombreux à paraître, mais un manque de volonté de la part des autorités immobilise le statut de la bibliothèque sans lui laisser la possibilité de travailler avec un personnel qualifié et disponible.

Les deux réseaux que nous venons d’étudier permettent à la bibliothèque en milieu carcéral de fonctionner. On peut alors se demander si la bibliothèque peut avoir de réels effets sur son public grâce à ce mode de fonctionnement, et quelles en sont les répercussions?

## **Incidences de la bibliothèque sur les détenus**

En détention, tout est différent de l’extérieur, qu’il s’agisse du rapport aux autres, à soi même ou bien aux objets et lieux. Nous allons tenter de comprendre la relation de l’individu aux livres, cela permet de saisir les enjeux humains de la bibliothèque.

Le passé du détenu peut être déterminant de sa vision et de son utilisation de la lecture et de l’objet livre.

Le livre est un objet qui est respecté en prison, même s’il arrive qu’il soit volé. La plupart du temps les prisonniers le rendent en bon état, lorsqu’il disparaît c’est que le livre est un objet précieux que l’on aime garder auprès de soi, cela est d’autant plus vrai qu’en détention il apparaît comme un objet intime, proche de soi, il est presque le recueil des secrets ou des rêves que le détenu peut avoir<sup>30</sup>.

Il existe différents cas de relation individus-lecture : soit la personne est à l’aise avec la bibliothèque car il conserve ses habitudes de l’extérieur, soit le livre reste un objet lointain

---

<sup>29</sup> A., Marchetti, avec la collaboration de P., Combessie, *La prison dans la cité*.

<sup>30</sup> Observations d’un professionnel en prison, propos recueillis lors d’une rencontre avec l’association Lire c’est vivre à la maison d’arrêt de Fleury-Mérogis.

que le détenu a du mal à s'approprier. Dans ce dernier cas, les prisonniers ont souvent des difficultés avec l'écrit et la lecture ; cependant certains d'entre eux vont quand même à la bibliothèque pour des raisons que nous verrons lors de l'étude de la bibliothèque comme lieu physique. Dans un troisième cas, des personnes n'ayant pas l'habitude de lire se retrouvent dans un univers nouveau, l'incarcération produit une réaction inconnue : « Le retrait, le temps de suspend est un rapport nouveau à la solitude, une découverte de l'intériorité, un désir de penser qui leur donne le désir de lire »<sup>31</sup>. Le temps de détention peut donc être déterminant pour découvrir le plaisir de la lecture. L'association Lire c'est Vivre qui s'occupe des bibliothèques de la MA de Fleury-Mérogis a remarqué que malgré un fort taux d'illettrisme et d'analphabétisme, la demande en livre ou périodique est élevée ce qui nous montre la valeur du livre, la volonté d'apprendre, de se cultiver des détenus qui lisent ou qui veulent apprendre à lire. Après avoir réalisé des études sur le type d'ouvrage emprunté, l'association a remarqué que le plus souvent, les détenus demandent de la poésie, puis de la philosophie et enfin de la psychologie. Ces trois domaines sont représentatifs de ce que la détention déclenche chez l'individu : un retour vers soi, une volonté de se comprendre et aussi de provoquer en soi des sensations perdues, grâce à la poésie.

Ces observations peuvent être généralisées à tous les établissements pour peines<sup>32</sup>. Ainsi un écrivain, intervenante extérieure explique : « Constamment, on est allé du livre à la vie, quelquefois leur vie. Ce désir d'un homme : « Je voudrais un livre où je comprendrais pourquoi ma femme m'a plaqué quand on m'a mis ici »<sup>33</sup>.

On peut se rendre compte de l'importance de la bibliothèque à partir de ces exemples : elle est le lien entre le désir d'un être en quête de réponses et les ouvrages. Ici apparaît la raison fondamentale de la généralisation de l'accès direct, le service premier de la bibliothèque est de permettre à chaque détenu de trouver un ouvrage qui lui correspond.

Dans la plupart des cas, le développement de l'acte de lire chez l'individu est freiné par de nombreuses caractéristiques liées à la prison. La lecture individuelle et silencieuse est rendue difficile par les conditions de vie des détenus, de plus, l'administration pénitentiaire voit d'un mauvais oeil la présence des ouvrages car ils diffusent des idées.

Cette conception perturbatrice existe depuis l'apparition du livre en prison, bien qu'elle tende à disparaître, elle reste présente. L'individu est donc confronté au regard des autres détenus avec lesquels il vit, mais aussi à celui des représentants de l'administration qui peuvent jouer de leur pouvoir sur les personnes incarcérées. Le détenu lecteur est donc une personne faisant

---

<sup>31</sup> A., Chapoutot, *L'air du dehors : pratiques artistiques et culturelles en milieu pénitentiaire*.

<sup>32</sup> Pour les différents types d'établissements, voir annexe

<sup>33</sup> A., Chapoutot, *op. cit.*

l'objet d'un regard négatif et en même temps d'une volonté de se tourner vers lui-même pour penser et lire. Ce décalage peut créer en lui une frustration ; déjà privé de liberté, il se heurte à un système qui n'apprécie pas toujours les personnes en quête de savoir.

Dans une telle situation, comment peut-on expliquer que les détenus continuent de se tourner vers la lecture, que leur apporte-t-elle concrètement ?

Comme nous l'avons déjà expliqué, la bibliothèque est un lien entre le lecteur et l'ouvrage. Mais il faut comprendre l'impact de la lecture pour mieux saisir l'importance de la bibliothèque. Nous sommes aujourd'hui conscients de la nécessité d'avoir un bagage culturel et scolaire pour avoir une place dans la société contemporaine. C'est pourquoi la lecture peut être en prison, un moyen de se réinscrire dans un circuit culturel et scolaire, de s'auto former ou bien de combler des lacunes. Ce premier aspect est important car il est souvent explicitement attaché au rôle d'insertion de la bibliothèque puisque le détenu ne pourra reprendre sa place dans le monde extérieur que s'il est capable de se valoriser dans un domaine universitaire ou technique.

La lecture ne peut être valorisée que si l'on peut insérer cette pratique dans un milieu social qui lui donne une signification<sup>34</sup>. Cela implique que la lecture soit reconnue par le système dans lequel vit l'individu. On remarque que le détenu lecteur utilise le livre comme une reconstruction personnelle car il se forge une culture et s'évade ; cette pratique est assez répandue dans les prisons, selon les témoignages des prisonniers c'est le premier motif pour lire, ce qui engendre une reconnaissance de l'aspect thérapeutique du livre, malgré quelques réticences comme nous l'avons vu. On peut donc dire que le prisonnier trouve une motivation de lecture dans la recherche de son identité, dans l'optique de se forger une opinion et de se créer une culture générale que l'on peut partager avec autrui, on voit naître dans ces motivations l'aspect de lien social du livre.

Il subsiste encore une caractéristique qui semble déterminante : aller dans une bibliothèque pour choisir un livre est un acte simple pour tout citoyen libre, il s'inscrit dans le quotidien. Lorsqu'on est incarcéré, chaque mouvement, chaque décision prend un temps infini à se réaliser et sont soumis à de nombreuses règles. Le détenu qui veut aller à la bibliothèque s'inscrit sur une liste, fait une demande par écrit, sacrifie une autre activité comme la promenade. Se rendre à la bibliothèque est un acte réfléchi et préparé. Puis vient le moment où le prisonnier se retrouve face aux livres et où son libre arbitre doit reprendre le dessus. Choisir, voilà un verbe que l'on applique souvent à la réalité extérieure, mais le monde carcéral est infantilisant, les détenus perdent tout pouvoir de décision en prison. C'est à ce

---

<sup>34</sup> J.L., Fabiani, *op.cit*

moment que la bibliothèque prend un rôle méconnu qui est celui de redonner le choix aux individus, les laisser prendre des responsabilités. Assumer un choix est aussi une manière d'assumer son identité, ses goûts. Cet aspect de la bibliothèque et du livre peut sembler un des rôles les plus importants pour justifier la lecture et la présence de la bibliothèque en prison.

Lorsque la peine est achevée, le détenu redevient un simple citoyen, *à priori*. Comment est utilisée la lecture en détention une fois dehors ?

Toute lecture apporte une forme de savoir, il n'y a pas de lecture plus importante ou plus valorisante qu'une autre, elle apporte beaucoup au détenu sur le court terme. Sur le long terme la lecture n'a pas le même effet, elle pousse à la curiosité en premier lieu. Avoir lu un type d'ouvrage en prison peut donner envie d'en savoir plus une fois à l'extérieur car les sources d'informations sont plus nombreuses. On peut donc dire que la sortie de prison pour les lecteurs peut offrir une continuité, assouvir une soif de connaissance. Il est évident que l'acquis culturel en prison est une base sur laquelle on peut s'appuyer à l'extérieur dans la vie quotidienne, que ce soit lors de rapports avec autrui ou lors de nouvelles lectures. On peut penser que cet aspect est applicable aux lecteurs de l'extérieur qui lisent et se sentent proches d'un thème mais il y a une différence très nette avec les lecteurs libres. La prison est une coupure, malgré les efforts de la bibliothèque, il persiste des problèmes de collections, tout n'est pas à la disposition du détenu, cela est intrinsèque à la prison à cause du budget limité. De plus, il ne peut y avoir profusion puisque c'est un monde mis à l'écart et clos.

Nous avons également abordé la question du choix, du libre arbitre face aux ouvrages proposés ; une fois dehors le lecteur peut donner suite à cette forme d'engagement personnel en prenant part à d'autres projets cette fois collectifs. Par exemple, si lors de la détention, l'individu s'attache à des lectures politiques, il aura, une fois sorti, plus de facilités à s'intégrer dans un mouvement ou groupe qui correspond à ses idées. Il en va de même pour la littérature et l'engagement dans des cercles de lecture, ou pourquoi pas dans l'écriture. En effet, de nombreux ouvrages écrits par d'anciens prisonniers paraissent, ils traitent souvent de la détention et sont le résultat d'un engagement personnel fort. Il existe des revues créées par des associations et dont les auteurs sont des détenus<sup>35</sup>, il s'agit souvent de recueils, de citations choisies par les prisonniers lors de cercles de lecture ou de lectures personnelles. On peut donc affirmer que la lecture individuelle en prison a un effet non négligeable sur le long terme. Malgré des difficultés de diffusion en prison, le livre reste un objet convoité pour ses bienfaits et la bibliothèque un lieu pivot entre le lecteur et le livre.

---

<sup>35</sup> *Liralombre* par exemple.

Qu'en est-il du groupe ? Comment les détenus, qui forment une population, réagissent-ils au livre et à la bibliothèque ?

Il est plus aisé de juger l'impact du livre sur un individu que sur un groupe, cependant, nous allons tenter de comprendre où se situe la lecture et comment est utilisée la bibliothèque par cette population.

La prison est une sorte de micro-société qui s'insère dans le monde extérieur. L'univers carcéral a développé ses codes, son mode de fonctionnement, sa culture et sa population. Les détenus font parti d'un processus de *détentionnalisation*<sup>36</sup>, cela se manifeste par une assimilation du groupe social des valeurs et du mode de vie de la prison. Cela nous montre à quel point l'univers carcéral se répercute sur les prisonniers.

C'est pourquoi il semble important de comprendre ce contexte afin de réaliser la portée de la bibliothèque et de la lecture sur cette population.

Ce que les observateurs de la prison mettent en avant est l'aspect relationnel de ce lieu :

« La prison est définie d'abord comme un ensemble structuré de relations sociales entre les acteurs ayant des statuts variables »<sup>37</sup>.

L'idée que les personnes incarcérées sont les mailles d'un réseau de relation dense met en valeur le caractère nécessaire de la bibliothèque et des personnes qui y travaillent, en effet, la bibliothèque avec la promenade sont les seuls lieux où peuvent communiquer librement les prisonniers. De plus, le groupe social que constitue l'ensemble des prisonniers ne peut avoir d'autre contact avec l'extérieur qu'au travers des personnes qui font parties du système administratif. A cause de ce confinement, la prison est un lieu de tensions et de souffrances, la perte de liberté et d'autonomie ne peut se vivre sereinement. L'occupation du temps de détention est devenu un axe important de l'administration pénitentiaire car lorsque les détenus sont accaparés par une tâche, ils ne sont plus en proie aux problèmes de mode de vie et de violences carcérales. Par conséquent, la lecture a été rapidement comprise et adoptée comme moyen de réguler une partie des prisonniers. Lorsqu'ils lisent, leur attention se porte sur le livre ou sur eux-mêmes et non plus sur l'univers qui les entoure. La violence peut donc être détournée ou canalisée dans une activité culturelle ou éducative.

Lors des animations faites autour du livre, les détenus prennent à cœur ce qu'ils font, leur projet leur permet de s'investir ; ainsi toutes les frustrations et les violences se transforment en une dynamique de groupe. Le rôle de la bibliothèque est donc d'occuper les détenus, leur fournir une matière pour réfléchir et communiquer, il s'agit d'un travail de stimulation.

---

<sup>36</sup> P., Combessie, *Sociologie de la prison*.

<sup>37</sup> C., Rostaing, *La relation carcérale : identité et rapports sociaux dans les prisons de femmes*.

La culture est accessible par le livre en prison, mais aussi par la télévision pour ceux qui ont les moyens de se l'offrir. La bibliothèque est donc le centre névralgique d'accès au savoir et à une culture, bien que sélectionnés par les acquéreurs. Etant donné le nombre d'ouvrages assez peu développé, les détenus lisent à peu près la même chose. Cela crée une sorte d'unité dans la culture carcérale. Les détenus ont les mêmes références puisqu'ils ont accès aux mêmes ouvrages et périodiques, cela ne prend pas en compte le passé du détenu mais s'il est déjà particulièrement cultivé le seul accès qu'il pourra avoir en prison est celui de la bibliothèque car il n'y a aucune autre source, il ne sera donc pas plus différencié qu'un autre.

Au-delà de cette culture écrite, il existe ce que l'on a nommé une « sous culture carcérale ». TERENCE et Pauline MORRIS ont étudié la prison anglaise et ont prouvé l'existence d'une culture carcérale vivante<sup>38</sup>. Celle-ci se caractérise par un langage argotique, des signes extérieurs d'appartenances tels que les tatouages, un code social entre détenus qui fixe des règles de respect et de soutien. Cependant, ce genre d'étude néglige l'aspect relationnel de la prison avec l'extérieur et qui se caractérise de différentes manières. Pour l'aspect culturel, il s'agit de la bibliothèque, avec ses intervenants, ses nouveautés, qui sont le signe d'une activité et d'une volonté de suivre l'actualité culturelle extérieure.

Certes, il existe une culture carcérale propre aux détenus, mais celle-ci se trouve enrichie par une autre présence culturelle, celle du livre, qui fait foi de lien avec l'extérieur.

Le groupe social est donc identifiable par sa culture : une culture quotidienne qui se traduit par un langage et une conception de la vie propre, mais il existe également cette culture écrite, unique pour tous ceux qui fréquentent la bibliothèque.

Cette unicité peut créer une identité culturelle, elle sert de référence. Etant donné qu'elle appartient à tout un groupe, elle peut être reçue comme une caractéristique utile à la communication. Puisque toutes les personnes qui fréquentent la bibliothèque sont familières des mêmes ouvrages ils auront des références similaires et donc un moyen de communication exacerbé. On peut se dire qu'il s'agit de la même réaction à l'extérieur mais le monde carcéral exacerbe tout, ce qui crée une différence entre deux milieux, l'un clos et l'autre ouvert.

Cependant, ne peut-on pas voir cette culture écrite comme une culture élitiste au sein du groupe puisqu'elle n'est pas accessible à tous ?

Contrairement à la culture orale et symbolique dont nous avons évoqué les principaux aspects et qui est répandue à tous les prisonniers ainsi que dans la majorité des établissements pour peine ; la culture écrite se limite à un groupe dans la prison. Cela s'explique par le fait que la

---

<sup>38</sup> C., Rostaing, *op. cit.*

bibliothèque ne puisse accueillir que peu de personnes et que ses heures d'ouverture sont limitées. De plus, les difficultés liées à la prison créent un nombre d'empêchements conséquent, ainsi les prisonniers ne sont pas touchés en grand nombre par la bibliothèque ; la promotion du livre inexistante, le manque de place, les problèmes dus aux mouvements des détenus génèrent un ralentissement du développement de la bibliothèque. On peut donc dire que la culture est réservée à un groupe, ces détenus sont inscrits sur une liste et choisis de façon purement arbitraire, leur nombre varie en fonction de la place d'accueil disponible<sup>39</sup>. Une culture d'élite a donc pu se créer de manière involontaire. Cependant, il est très difficile d'en juger objectivement, la population carcérale, est en effet, composée de multiples origines et milieux sociaux. De surcroît c'est un groupe hétérogène qui cherche à conserver une part de son identité. C'est pour toutes ces raisons que la culture en prison est difficile à comprendre. Finalement le groupe social en prison est multiculturel bien qu'il possède des codes, des références propres liés à l'enfermement.

Comme nous l'avons vu, certaines références écrites sont communes à de nombreux détenus, cela est le résultat d'animations autour du livre.

Par exemple, la MA de Fleury-Mérogis organise des cercles de lecture pour permettre d'échanger sur un thème ou un ouvrage. Il existe également des ateliers de lecture à haute voix durant lesquels les détenus découvrent des ouvrages et échangent leurs sentiments, même ceux qui ne savent pas lire. Ce genre d'animation est très apprécié car il permet de débattre, d'apprendre ou simplement d'écouter. En règle générale, les ateliers de la MA de Fleury-Mérogis sont très peu directifs, les intervenants laissent les détenus réagir comme bon leur semble, sans donner d'angle de vue au débat. Le but est de faire réagir, prendre la parole librement, sans avoir peur d'être jugé. C'est un travail alliant respect d'autrui et stimulation de l'esprit critique ainsi que de l'argumentation. « On veut mettre les gens en tête-à-tête avec un texte et faire réagir ceux qui n'en ont pas l'habitude. »<sup>40</sup>

Ce travail permet aux détenus de s'insérer dans un groupe restreint, de se sentir appartenir à une dynamique, ce qui apparaît fortement en milieu carcéral où tout semble suspendu, lent et inactif. C'est peut-être également une volonté de montrer que malgré l'infantilisation et la perte d'autonomie apparues avec l'incarcération, la volonté de penser est plus forte.

Ces petits groupes de travail sont le témoignage le plus flagrant qu'il existe une réelle volonté de socialisation, de développer une dynamique créatrice et culturelle. C'est une façon de

---

<sup>39</sup> Informations provenant de la Maison d'arrêt de Fleury -Mérogis, rencontre avec l'association Lire c'est vivre.

<sup>40</sup> Ibid.

sortir du quotidien et de connaître l'autre, celui avec qui on partage l'univers carcéral mais qu'on ne connaît pas par manque de communication.

On peut donc dire que la bibliothèque est un moyen de trouver une place au sein d'un groupe, mais qu'elle est également la source d'une forme d'élitisme par manque d'impact plus large sur la population carcérale.

La bibliothèque peut stimuler le développement de l'identité du prisonnier, lui permettre de retrouver une part de son libre arbitre et de s'intégrer dans un groupe. Tous ces aspects semblent déterminants pour le retour dans la vie extérieure car il ne faut pas oublier que le détenu sortira un jour et que toute cette culture carcérale n'est que le socle d'une évolution ultérieure.

Cependant, les limites de la bibliothèque sont bien présentes, nous allons donc tenter de comprendre la bibliothèque comme lieu physique : son importance, son rôle et les frontières de son impact.

La bibliothèque en milieu carcéral est un lieu physique défini et délimité par un espace clos et caractérisé par les traits fondamentaux d'une bibliothèque classique : libre accès, livres mis à disposition du lecteur, possibilité de prêt, service au public. En règle générale, la bibliothèque en prison sont plus petite que ce que la norme Ifla prévoit (80m<sup>2</sup>).

Les espaces et agencements de la bibliothèque varient d'un établissement à l'autre, la plupart du temps, les lieux sont trop petits pour qu'il y ait un réel espace de lecture et de consultation sur place. En outre, on remarque de plus en plus une parcellisation des bibliothèques au sein d'une même prison : chaque quartier possède une bibliothèque ; l'exemple de la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis en dit long sur cette tendance, en effet, l'établissement possède sept bibliothèques. Cela pose des problèmes de gestion (câblages interdits donc pas de réseau, multiplication du personnel et des acquisitions, problème de budget) et de multiplication de services mais d'un autre côté, la bibliothèque est ainsi plus proche de ses lecteurs.

Cette parcellisation est le fruit d'une volonté de garantir plus de sécurité et émane de l'administration pénitentiaire, en effet, en créant différents lieux, les prisonniers se croisent moins et leurs mouvements restent gérable.

L'idée de créer une bibliothèque centrale permettrait de regrouper toutes les collections, tous les services, et les locaux seraient plus grands. Mais le revers de ces avantages serait qu'il faudrait pouvoir assurer aux détenus plus de possibilités de mouvement, ce que l'administration pénitentiaire ne désire pas.

La bibliothèque en prison possède des caractéristiques qui sont semblables à celles des bibliothèques de lectures publiques à l'extérieur. Cependant, le monde carcéral exacerbe certains aspects que nous allons étudier.

Dans un premier temps, la bibliothèque est un lieu d'accueil, cette notion est fondamentale car ce n'est pas un endroit où l'on se rend par contrainte mais par volonté ; ce qui est le contraire même de la prison. Le détenu s'y rend pour sortir de sa cellule, de son quotidien. La bibliothèque est un des seuls lieux où il n'y a pas de gardien et où la surpopulation ne se fait pas ressentir ; c'est donc un espace de respiration, de liberté.

Loin du regard des représentants de l'administration et enfin seul, le prisonnier peut choisir ce qu'il va faire : lire un périodique, feuilleter des ouvrages, jouer à un jeu de société.

La bibliothèque est alors un endroit où l'on peut se sentir au calme, en effet, les cellules sont souvent surpeuplées et le bruit y est permanent. La télévision, la radio, les discussions multiples des autres détenus empêchent la lecture et le repos.

La bibliothèque accueille les détenus désireux d'être au calme et de s'adonner à la lecture. Le personnel qui s'occupe du lieu reçoit les détenus et les guide dans leurs recherches.

La difficulté principale de cet endroit est qu'il est trop petit pour recevoir beaucoup de détenus ; de plus, ces derniers ne peuvent venir quand bon leur semble, ils ont un emploi du temps strict qui ne leur permet pas de se déplacer librement. Le nombre d'heures d'ouverture est relativement faible, ce qui ne facilite pas l'accès à la bibliothèque.

On peut donc observer que la bibliothèque à l'intérieur comme à l'extérieur de la prison a un rôle d'accueil du public qu'il soit lecteur ou non. Mais le milieu carcéral valorise ce rôle car il est antagoniste au monde clos dans lequel vivent les détenus. L'accueil est important car il prouve que la bibliothèque est tournée vers ses lecteurs, puisqu'elle ne peut aller vers eux c'est les détenus qui viennent à elle. Il est donc un devoir pour ceux qui gèrent la bibliothèque de recevoir tous les détenus. Cependant, la prison impose des limites qui freinent ce devoir : capacité d'accès et de mouvement réduit au minimum pour le personnel et les détenus. La bibliothèque ne peut donc pas remplir entièrement sa mission.

Dans un deuxième temps, la bibliothèque possède un rôle d'écoute qui est nécessaire au milieu carcéral. Le peu de personnes qui se rendent dans ce lieu ne viennent pas seulement chercher un ouvrage ou un périodique. Les détenus ont soif d'écoute, valeur qui semble inexistante dans ce milieu ; ils se tournent donc vers la bibliothèque, où se concentrent des personnes qui cherchent à échanger avec le personnel ou avec d'autres détenus. Le personnel est une présence qui vient de l'extérieur, une sorte de fenêtre sur le reste de la société, ils ne jugent pas les prisonniers mais les écoutent ; ils sont physiquement présents, sans barrière ou

frontière. Seule la bibliothèque peut permettre cela, car même le parloir qui devrait être l'endroit le plus ouvert est sous le contrôle des gardiens.

Les animations culturelles renforcent également cet aspect d'écoute et de communication entre détenus et avec le personnel :

« Cette réalité physique peut paraître banale pour qui méconnaît la vie en prison, mais dans la situation actuelle de surpopulation, le maintien de quelques dizaines de mètres carrés au profit d'une activité culturelle régulière et intégrée sans l'espace carcéral est déjà un résultat positif en soi, et parfois un miracle »<sup>41</sup>.

En effet, les activités culturelles sont un bienfait pour la population carcérale et ne peuvent se dérouler que dans la bibliothèque qui est le seul lieu prévu à cet effet. Ces animations permettent d'entretenir un climat d'écoute entre les individus. De plus, certains établissements autorisent les jeux dans la bibliothèque, c'est le cas de la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, qui n'interdit que les jeux de cartes car ils peuvent déboucher sur des jeux d'argent. Ces pratiques qui ne sont pas du ressort de la bibliothèque en théorie, sont tolérées car elles permettent aux détenus de se retrouver en groupes restreints et de communiquer. Cette communication est vitale et permet d'aider les personnes en difficultés qui viennent trouver un confident à la bibliothèque.

En effet, certains détenus trouvent dans ce lieu les seuls moments de proximité avec autrui sans qu'il y ait de méfiance ; comme cet homme, détenu de longue date qui avait trouvé une oreille attentive chez le professionnel en charge de la bibliothèque de son quartier. Cet homme lui avait alors confié son mal être et ses difficultés à trouver une occupation pour le détourner de ses problèmes. Le bibliothécaire lui a alors proposé de travailler avec lui en tant que détenu-bibliothécaire. Aujourd'hui cet homme est en charge d'une des nombreuses bibliothèques de MA et offre ses services à ceux qui ont besoins d'être entendu<sup>42</sup>. On peut donc voir ici l'importance de l'écoute en prison et la position de la bibliothèque face à ce problème : elle est un lieu de communication et de parole libre, sans préjugés ni surveillance. Cependant, il faut rappeler que le problème majeur est le manque de place et de personnel ce qui empêche un réel aboutissement de ce rôle social.

Ne nous éloigne t-on pas du rôle premier de la bibliothèque en prison ici, qui est de transmettre des ouvrages à ceux qui le veulent ? Il existe en prison du personnel capable de régler les problèmes psychologiques ou autres des détenus, ce sont les SPIPs et le personnel médical. On peut comprendre cela par le fait que les détenus ne se tournent pas

---

<sup>41</sup> C., Lieber, D., Chavigny, *op.cit.*

<sup>42</sup> Rencontre avec l'association Lire c'est vivre à la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

systématiquement vers eux par le manque de spontanéité dans la communication entre ces personnes et les détenus. Ils représentent l'administration pénitentiaire et ne sont pas facilement abordables, car surchargés de travail. On peut donc comprendre que des individus se tournent naturellement vers des personnes qu'ils côtoient et envers qui ils n'ont pas de rapport normalisé mais seulement des rapports humains. La bibliothèque en prison a donc un rôle d'écoute qui témoigne de l'aspect social, d'une volonté de rendre plus humaines les relations entre individus malgré des statuts différents.

Il existe un dernier rôle que la bibliothèque remplit grâce à sa présence dans la prison. Elle est un lieu privilégié pour que des individus se rencontrent comme nous avons pu le montrer auparavant.

En prison, tout contact est interdit, c'est pourquoi la présence d'un lieu comme la bibliothèque est important. Nous avons déjà montré la volonté des individus du groupe social de développer la communication entre eux. Nous allons donc voir maintenant pourquoi la bibliothèque est le lieu qui permet cela et non pas un autre endroit de la prison comme la promenade par exemple.

Lorsque les locaux de la bibliothèque sont agencés d'une manière agréable, avec un lieu de discussion et de consultation, avec une luminosité claire, ce qui était une bibliothèque en prison devient un lieu hors du temps. La bibliothèque ressemble alors à une bibliothèque municipale et les détenus qui y vont n'ont plus le sentiment d'être dans un lieu clos.

La bibliothèque est la seule partie de la prison qui ne possède pas de barreaux aux fenêtres et dont l'ensemble n'est pas surveillé par un gardien<sup>43</sup>. C'est donc un endroit où tout le système pénitentiaire semble sans effets visibles, c'est seulement à la sortie de ce lieu que l'on pénètre brutalement dans la prison. De plus, c'est une zone de dialogue et de rencontres donc de sociabilité. C'est cet aspect qui fait que la bibliothèque est parfois perçue comme un lieu dangereux par l'administration pénitentiaire ; on peut y échanger des informations, faire passer des idées et rencontrer d'autres détenus<sup>44</sup>.

La bibliothèque est une parenthèse dans l'univers carcéral, elle permet de recréer une habitude de communication alors que la prison détruit cette pratique humaine. On peut donc se dire que cela aide les détenus à redevenir une personne à part entière. Grâce à ce rôle de sociabilité, la bibliothèque aide le détenu à renouer avec les autres, à leur faire confiance.

C'est donc un lieu unique qui facilite les échanges car il est hors de portée de l'administration pénitentiaire contrairement aux autres zones collectives. Les limites de la bibliothèque en

---

<sup>43</sup> Visite de la bibliothèque de la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

<sup>44</sup> C., Lieber, D., Chavigny, *op.cit.*

termes de sociabilité sont identiques à celles des autres rôles : problèmes de place, d'emplois du temps et de mouvement.

La bibliothèque est donc un lieu plus complet que ce que l'on peut imaginer. Elle permet d'humaniser les rapports entre les hommes et offre de véritables services qui lui sont propres et uniques.

Elle n'est pas seulement un moyen d'accès à la culture et au savoir, sa présence est bien plus forte, elle est comparable à un lieu de repos de l'esprit, de rencontres, de découverte de soi et d'autrui. L'administration pénitentiaire semble minimiser l'importance de la bibliothèque en ne lui donnant pas la place qu'elle mérite, pourtant, à la lumière de ce que nous venons de voir, elle est un endroit nécessaire à la survie de l'instinct social de l'homme incarcéré.

Les réseaux que nous avons observés permettent donc un effet relatif sur le public, de surcroît, ces impacts sont difficiles à évaluer de part leurs aspects individuel et subjectif. Qu'en est-il des objectifs que les institutions et administrations en lien avec la prison donnent aux bibliothèques en milieu carcéral ? Peuvent-ils aboutir ?

## **La bibliothèque, entre réinsertion et humanisation**

Le rôle d'aide à l'insertion à travers la bibliothèque n'est jamais clairement spécifié dans les textes mais il est admis par tous. L'administration pénitentiaire a permis à la lecture de se développer pour favoriser une insertion, cela rejoint la formation professionnelle et les études. Ces deux axes sont des piliers de l'insertion avec le maintien des liens familiaux et des droits civiques. Dans la théorie, l'insertion de personnes incarcérées est donc régie et favorisée par ces aspects. Nous allons essayer de comprendre comment la bibliothèque est devenue un des centres de la réinsertion.

L'article 6 des Règles pénitentiaires européennes précise que la « détention doit être gérée de manière à faciliter la réinsertion »<sup>45</sup>. Tout doit être mis en œuvre pour permettre aux détenus de se réintégrer dans la société une fois sortis de prison, cela passe donc par des services aux prisonniers. Il faut valoriser les aspects professionnels et les études pour que les personnes puissent sortir de prison avec un bagage qui leur permettra de mieux retrouver leur place dans le monde extérieur.

Quel est donc le rôle de l'écrit et de la bibliothèque ?

---

<sup>45</sup> cf. annexes *Règles pénitentiaires européenne*.

« La lecture constitue l'un des aspects de la politique mise en place par l'administration pénitentiaire pour favoriser la formation, l'insertion sociale et professionnelle des publics qu'elle a momentanément en charge. »<sup>46</sup>

La lecture est une condition d'accès à toute forme de relation, qu'elle soit professionnelle ou humaine, ainsi le livre est un support nécessaire au développement de la réinsertion. L'écrit est une condition obligatoire dans notre société pour avoir une place, une personne ne sachant ni lire ni écrire aura plus de peine à la trouver dans le monde professionnel et donc dans la société. Ce discours est autant tenu par l'administration que par les acteurs du monde pénitentiaire (détenus et professionnels), c'est donc à partir de cela qu'est née l'idée que la bibliothèque pouvait être un lieu favorable à la réinsertion. L'écrit est un moyen d'accès au monde du travail et des études, de plus nous vivons dans une société où tout acte qu'il soit administratif, légal, ou autre passe par l'écrit et la lecture. Comment ne pas saisir l'importance de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans une telle société ?

Ainsi les objectifs à atteindre pour la bibliothèque sont en premier lieu : « Favoriser la réinsertion, valoriser le rôle des personnels pénitentiaires par une formation conjointe avec les bibliothécaires, encourager les prestations culturelles de qualités, sensibiliser et associer les instances locales ces actions »<sup>47</sup>. On peut donc voir que les professionnels des bibliothèques sont d'accord sur le fait que la bibliothèque joue un rôle de réinsertion dans le système carcéral.

Il semble donc évident que la bibliothèque est un des centres de réinsertion de la prison sur le plan théorique.

Nous avons pu observer que la bibliothèque était perçue comme le lieu phare de la réinsertion, elle permettrait donc de développer chez les individus incarcérés des aptitudes pouvant aider leur réadaptation à la société. Cependant, il faut se demander si la société est apte à accepter ces personnes. Dans ce cas là, la bibliothèque en prison ne serait qu'une passerelle pour l'extérieur et remplirait son rôle. Nous allons étudier la réinsertion appliquée à la réalité carcérale. Dans le monde des prisons la bibliothèque est pensée comme un lieu de culture et de développement intellectuel personnel, permet-elle alors la réinsertion des détenus ?

Les réseaux humains et administratifs qui la font fonctionner cherchent à donner à la bibliothèque en prison une véritable efficacité dans un but de réinsertion en mettant en place animations, politique de lecture ou autre. Malgré quelques réticences, la bibliothèque conserve cette image de manière générale.

---

<sup>46</sup> Tabet, C., *op.cit.*

<sup>47</sup> *Ibid.*

Il existe plusieurs raisons qui démontrent que le rôle de la réinsertion de la bibliothèque n'est pas réel : qu'il s'agisse de problèmes intrinsèques à la bibliothèque ou liés à la relation prison et société extérieure.

Dans un premier temps, il existe des difficultés que la bibliothèque en prison ne peut éviter. En effet, tous les lecteurs n'ont pas accès à la bibliothèque à cause des listes de groupes et du manque de place, ils ne peuvent se déplacer comme bon leur semble et cela crée un empêchement d'accès. Les possibles lecteurs sont triés et choisis de façon arbitraire, ce qui crée un décalage entre ce que la bibliothèque doit atteindre, c'est à dire tous les lecteurs potentiels, et la réalité. De plus, les moyens humains de la bibliothèque sont restreints, il n'y a pas suffisamment d'heures d'ouverture ni de personnel professionnel pour développer de véritables politiques d'acquisitions, la lecture et l'animation. La bibliothèque ne peut remplir son objectif d'aide à la réinsertion si elle ne peut cerner tous les domaines professionnels et culturels dont les prisonniers ont besoins, ses budgets sont relativement faibles, ce qui n'encourage pas non plus les politiques nécessaires au milieu carcéral. Le personnel carcéral n'est pas sensibilisé à la présence de la lecture et son importance auprès des détenus. De plus, « la bibliothèque ne peut pas remplir son rôle de réinsertion à cause de son retard de fonctionnement et de modernisation.<sup>48</sup> » La modernisation de la bibliothèque est empêchée à cause des règles de sécurité de la prison, les câblages sont interdits, ce qui signifie qu'il n'y a pas de réseau entre les différentes bibliothèques. De plus, la bibliothèque ne travaille pas avec l'extérieur sauf dans certains cas mais qui restent rares, le résultat est le ralentissement de la résorption de ce problème de modernisation. Puisque la bibliothèque travaille seule, en dehors de tout circuit bibliothéconomique, elle ne peut avoir accès facilement aux nouveautés, qu'il s'agisse d'animations ou d'acquisition. Il est évident que les bibliothécaires de prisons ont leurs propres modes de travail et d'achats mais comment construire une politique solide lorsqu'on ne fait partie d'aucun réseau ? Si la bibliothèque en milieu carcéral désire atteindre ses objectifs de réinsertion, elle doit se focaliser sur des aspects éducatifs, professionnels et encyclopédiques ; or, elle n'a pas les moyens de le faire. C'est pour cela que le travail avec l'extérieur est nécessaire : il apporterait le manque à la bibliothèque, en matière de collections par exemple.

« Le livre enveloppe à la foi une promesse de réappropriation de soi et un gage de réinsertion.<sup>49</sup> » Cela est vrai quand l'offre s'étend à un panel large de lecteurs potentiels et lorsque les ouvrages sont d'une utilité à l'épanouissement et à la professionnalisation ou

---

<sup>48</sup> C., Lieber, D., Chavigny, *op.cit.*

<sup>49</sup> C., Lieber, D., Chavigny, *op.cit.*

encore à l'éducation. Or nous avons vu que malgré des recommandations faites par l'Ifla, la majorité des bibliothèques n'achètent que des ouvrages de loisir et rien n'est offert à ceux qui veulent suivre des études universitaires ou des formations professionnelles. Il y a donc ici, un manque important à combler si l'on veut que les bibliothèques atteignent un objectif aussi noble que celui de la réinsertion.

Au-delà des difficultés liées à la bibliothèque et qui empêchent d'établir une politique de réinsertion grâce aux livres, nous allons voir que tout le système carcéral influe sur le rôle de cet établissement.

La prison cherche à extraire une conduite normalisée d'une personne dite rebelle. Pour cela elle diffuse des normes de conduite, des règles et finit par investir le corps et la pensée du prisonnier. C'est grâce à un dispositif de savoir comme la bibliothèque que la prison réussit à changer ces individus en corps malléable et sans libre arbitre<sup>50</sup>. Le pouvoir détenu par l'administration et ses employés s'exerce sur les prisonniers de telle manière qu'ils deviennent des corps sans pensée propre, le développement personnel par la bibliothèque ne peut se faire que grâce à des ouvrages valorisants. C'est dans ce climat que s'insère la bibliothèque en prison, on lui donne un rôle de réinsertion alors que l'un des principes fondamentaux de la prison est d'empêcher les individus incarcérés de penser par eux-même. Comment peut-on promouvoir le livre comme objet de réappropriation de soi, de sa pensée, de son individualité et de réinsertion alors que le système carcéral a été créé dans le but de faire le contraire ?

L'existence même d'un tel paradoxe nous montre que la bibliothèque en milieu carcéral ne peut pas être le lieu de la réinsertion car de nombreuses caractéristiques liées à cette dernière empêchent cela.

La bibliothèque en prison existe quand même, pourquoi sa présence est-elle encore tolérée alors qu'elle va à l'encontre du système de punition de notre société ? On peut expliquer ce phénomène de différentes manières mais nous en retiendrons une qui semble très intéressante<sup>51</sup>. La logique de justification de l'enfermement par les personnes libres réside dans l'idée que l'on peut améliorer l'incarcération. Pour se rassurer sur notre société, les personnes et autorités ont décidé que l'enfermement devait rendre meilleur et que ce n'était pas seulement un mode de punition. Pour réaliser cette illusion, on a mis en place des moyens d'améliorer la prison, notamment grâce à la bibliothèque. Cette dernière permet de rassurer sur la vie en prison, les individus libres acceptent mieux ainsi de savoir que l'on enferme

---

<sup>50</sup> M., Foucault, *op.cit*

<sup>51</sup> Rencontre sur *la réinsertion des prisonniers*, GENEPI, Maison des initiatives étudiantes.

d'autres personnes de la même société. Cette théorie sociologique ne peut se fonder que sur la vision que l'on a de l'enfermement et de la place de la prison. En effet, si l'on perçoit la prison comme une société à part du monde extérieur, cette thèse n'est pas justifiable mais si l'on conçoit que la prison fait partie de notre société, bien qu'elle recrée une microsociété, alors on peut voir la bibliothèque en prison de cette manière.

Nous venons de voir que la réinsertion par le biais de la bibliothèque est aujourd'hui plus un mythe qu'une réalité en prison. Cependant, il est possible de tendre vers la réussite de la réinsertion des détenus en améliorant des aspects de la bibliothèque.

Dans un premier temps, il semble fondamental que la bibliothèque en prison s'insère dans le circuit de la lecture publique. La collaboration peut aider à répondre à de nombreuses demandes des prisonniers.

Les interventions des professionnels doivent être plus nombreuses si l'on veut que la bibliothèque soit efficace, la seule présence des ouvrages n'est pas suffisante s'ils ne sont pas traités et choisis par une personne familière de ce travail.

De plus, il faudrait que le personnel de la prison puisse comprendre comment cela fonctionne et quel est l'objet de la bibliothèque pour qu'il y ait plus de reconnaissance.

Il est un point qui est fondamental dans les améliorations, c'est celui du suivi des prisonniers qu'ils soient lecteurs ou simples visiteurs de la bibliothèque. Il est important que ces personnes soient conseillées, suivies dans leurs choix pour pouvoir les prendre en compte lors des achats. Les non-lecteurs qui viennent en bibliothèque ont besoin d'un soutien particulier, leur démarche est forte ; c'est pour cela qu'il faut les encourager et les amener à la lecture sous toutes ses formes (cercles de lecture à voix haute, périodiques, livres lus...) Le suivi serait un pas vers la réinsertion car les individus pourraient mieux construire leur culture s'ils étaient conseillés et s'ils avaient un objectif (apprentissage d'une langue, auto formation, études et divertissement).

Nous avons pu observer auparavant, qu'il y avait des points positifs pour le lecteur comme le choix, le libre arbitre, l'engagement. Tout cela est une aide à la reconnection avec soi-même et l'extérieur et avec autrui, mais il ne s'agit pas de réinsertion à proprement parler. Cette notion est un enjeu fort de nos jours car il est un gage de réussite de notre système de punition. C'est pourquoi la bibliothèque en prison se voit dotée de cette mission, mais la réinsertion n'aura lieu que lorsque les moyens humains et financiers de la bibliothèque auront été revus et lorsque la cité aura repensé la place de la prison et des prisonniers en son sein.

Si la réinsertion est pour le moment un échec, nous allons voir comment se développe la notion d'humanisation des prisons au travers de la bibliothèque.

Il est bien évident que la bibliothèque n'est pas le seul divertissement en prison mais nous allons nous attacher à ce lieu.

Cette notion de divertissement, de loisir ou de culture amène à penser que la bibliothèque permet d'humaniser l'incarcération. Le terme humaniser doit être compris comme le fait de donner un caractère humain et de rendre plus supportable à l'homme une situation ou un état. La bibliothèque est un lieu propice au dialogue, à l'échange, c'est pour cela qu'on lui attribue ce rôle.

Contrairement à la vie en prison qui peut se définir comme correctrice et stricte, la bibliothèque est un endroit où l'on peut être soi, tant par les possibilités de choix que par les animations. C'est à cause de ce décalage entre ces deux lieux qui coexistent que la bibliothèque a tout de suite été vue comme le seul moyen de rendre moins dure la vie carcérale. En effet, elle offre un aspect social à la détention car elle est un lieu d'accueil, d'écoute et surtout non surveillé. Ce dernier point est très important car la surveillance est perçue comme une pression qui empêche d'être soi, la bibliothèque est le seul endroit où cette présence ne se fait pas ressentir.

L'existence du livre est perçue comme une avancée dans les conditions d'incarcération : « c'est que la lecture en prison constitue quelque chose comme le signe le plus tangible de l'amélioration des conditions de vie dans ces établissements »<sup>52</sup>. En effet, la lecture comme le livre sont des signes d'accès à la culture et permettent l'ouverture à l'autre. Le livre ne pouvant exister que par la présence de la bibliothèque, on peut comprendre qu'elle soit une clé de voûte de l'humanisation possible de la prison.

Mais le livre n'est pas le seul facteur qui permet d'améliorer la vie quotidienne des détenus, les animations culturelles sont également importantes pour mener ce rôle à bien.

Quel est donc le rapport entre la bibliothèque et les animations dans cet objectif d'humanisation ?

Lors d'une étude réalisée en 2005 et menée par le Ministère de la culture<sup>53</sup>, il est apparu que « la bibliothèque est évidemment la base essentielle sur laquelle d'autres activités culturelles vont venir se poser »<sup>54</sup>. Ce constat observé par les chefs d'établissements pénitentiaires montre que la bibliothèque est un centre d'activité qui peut amener une meilleure incarcération. La bibliothèque est un centre de ressources qui doit répondre à des demandes de lecture mais aussi à des besoins d'activités autres que le sport ou le travail.

---

<sup>52</sup> J.L., Fabiani, *op.cit.*

<sup>53</sup> C., Lieber, D., Chavigny, *op.cit.*

<sup>54</sup> *Ibid.*

La notion de loisir est donc essentielle pour la bibliothèque, cela lui confère un pouvoir d'humanisation. Ce rôle attribué à la bibliothèque est justifié mais l'on peut se demander s'il existe réellement. En effet, le milieu carcéral est source de nombreux empêchements, on peut donc douter de l'efficacité de la bibliothèque dans ses objectifs, soit rendre la vie plus agréable et répondre aux désirs de détenus.

On peut observer la bibliothèque et son rôle de plusieurs manières, dans un premier temps, sans prendre en compte la prison puis dans un second temps, en étudiant les difficultés liées au système carcéral.

Si la bibliothèque est le lieu privilégié d'une possible humanisation, elle n'en reste pas moins un établissement pauvre en moyens. La demande des prisonniers ne peut pas être prise en compte de manière globale, ce qui signifie que tous les détenus n'ont pas accès à ce droit qu'est la bibliothèque. Les emplois du temps, stricts, réduisent l'accès au livre et certains détenus ne peuvent pas aller à la bibliothèque. Dans ce cas, cette dernière, n'humaniserait pas la prison mais seulement la vie de certains détenus. L'impact de la bibliothèque en prison est donc réduit. De plus, l'offre d'ouvrages ne permet pas à la bibliothèque de remplir son rôle de lien entre le livre et le lecteur. Il existe également un problème que nous avons déjà évoqué et auquel vient s'ajouter une méconnaissance par l'administration. La bibliothèque fonctionne seule et doit se faire une place pour être à la portée de tous et ainsi humaniser la prison et non pas seulement les quelques lecteurs qui s'y rendent. Les difficultés liées au fonctionnement ne permettent donc pas, pour le moment, une humanisation de toute la prison mais comme nous l'avons prouvé, une amélioration des conditions de détention de quelques personnes. On peut se dire qu'au travers de ces personnes toute la population carcérale est touchée, cependant il faut relativiser l'efficacité de la bibliothèque quant à son impact sur les détenus. Son champ d'action est limité par les problèmes que nous avons étudiés, tant qu'ils ne seront pas résolus, la bibliothèque en prison ne touchera que les lecteurs assidus et ne pourra pas étendre son public.

Au-delà des problèmes pragmatiques, la notion d'humanisation semble hors de propos dans le milieu carcéral. S'il est évident que le développement, aussi lent soit il, de la bibliothèque est une avancée pour ceux qui y ont accès ; La prison ne permet pas réellement une humanisation car elle est, en soi, un lieu déshumanisant visant à redresser les personnes par un mode de vie réglé et une privation de liberté forte.

On peut donc dire que le rôle d'humanisation de la prison par la bibliothèque est en contradiction avec ce milieu qui ne lui est pas favorable.

Rendre plus humain le monde carcéral ne passe pas uniquement par la bibliothèque, bien qu'elle ait un rôle à jouer, mais il semble nécessaire de repenser la prison. Si l'on veut humaniser ce lieu, il faut faire en sorte de protéger les liens familiaux dans un premier temps. Trop souvent, les détenus perdent contact avec leurs proches et cela ne favorise pas de bonnes conditions de détention. Pour cela il faut valoriser les moyens de communication tel que l'écrit. La correspondance en prison est très surveillée donc cela ne facilite pas la conservation du contact avec l'extérieur. La bibliothèque joue un rôle dans cette correspondance, en effet, la poésie y est un genre très demandé. Elle permet aux détenus de s'inspirer pour écrire à leurs conjoints ou époux<sup>55</sup>. Il est donc important que la bibliothèque continue de prendre en compte les demandes des détenus puisque cela leur permet de favoriser la communication avec l'extérieur.

De plus, la formation et l'accès à la connaissance peuvent être une véritable humanisation de la vie en prison et en même temps une préparation à la sortie. Effectivement, le détenu qui prépare son avenir en s'instruisant à un but, un objectif qui le pousse vers la construction d'un avenir plus sûr que celui qu'on lui promet à sa sortie. Cela permet également de rendre l'emprisonnement utile, comme une deuxième chance pour repartir sur de meilleures bases. Le temps de détention n'est plus un temps vacant mais une période de remise à niveau et d'apprentissage. Cela est assurément une forme d'amélioration de la vie carcérale. La bibliothèque doit, pour favoriser cela, mettre à disposition des ouvrages scolaires. Cependant, il faut admettre que les conditions d'études en prison ne sont pas favorables et ne sont pas encouragées par l'administration. Très peu de détenus réussissent à suivre des formations ou études universitaires car il y a peu de professeurs disponibles pour les aider et que ces études coûtent chers aux détenus, de plus les études en prisons sont très mal vues : « Très souvent, le détenu qui étudie est considéré comme un fainéant qui ne veut pas accomplir un véritable travail dans les ateliers ! »<sup>56</sup>. On peut donc se dire que pour améliorer les conditions de vie en prison il faut permettre aux prisonniers qui le souhaitent de faire des études, la bibliothèque doit également encourager cela en achetant des ouvrages spécifiques, ce qui n'est pas souvent pas le cas.

« Convaincue que l'éducation est un moyen d'humaniser les conditions de vie au sein de la prison, qu'elle favorise la resocialisation, et qu'elle vient combler de nombreux besoins au sein de la population des personnes incarcérées [...] tous les détenus doivent être mis en situation [...] de pouvoir bénéficier d'un enseignement

---

<sup>55</sup> Rencontre avec l'association Lire c'est vivre, Fleury-Mérogis.

<sup>56</sup> OIP, *Guide du prisonnier*.

visant « au plein épanouissement de la personnalité humaine », et conçu comme un moyen permettant de comprendre la société et de pouvoir jouer un rôle dans son fonctionnement futur. »<sup>57</sup>

Ainsi, les études sont un des piliers de l'humanisation des prisons, avec les bibliothèques, les animations et les moyens de communication avec l'extérieur.

La prison est un milieu qui crée des conditions de vie difficile : surpopulation, normes sanitaires, manque de personnel... tous ces aspects mettent en péril le travail de la bibliothèque. Cependant, les efforts faits en prison sont toujours positifs pour les individus ; l'objectif est de limiter l'aspect négatif de la prison grâce à la présence d'établissement comme la bibliothèque.

Nous avons donc vu que la bibliothèque était un lieu où pouvait naître une amélioration des conditions de détention mais elle n'est pas la seule zone de la prison qui peut permettre une véritable humanisation, pour atteindre cela il faut un travail de collaboration entre tous les secteurs de la prison et également avec l'extérieur.

La bibliothèque possède des moyens limités, on lui a donné des missions qu'elle ne pouvait pas atteindre faute de crédits, de personnel, de place et de reconnaissance. Elle peut devenir un lieu d'humanisation et de réinsertion à condition de remettre en question tout le fonctionnement carcéral et son rapport avec l'extérieur. Il n'y a que de cette manière que l'on pourra parler de Réinsertion et d'Humanisation avec crédibilité.

---

<sup>57</sup> *Ibid.*

## Conclusion

La présence de la bibliothèque en milieu pénitentiaire est primordiale pour les détenus. Elle permet à ces derniers de conserver leur droit, inaliénable, à la culture et à la lecture.

Au fil de son développement, la bibliothèque a été l'objet de nombreuses études et circulaires qui mettent en avant des rôles que l'on peut qualifier de nobles tels que la réinsertion et l'humanisation. Cependant, nous avons pu observer que la réalité est différente de ces conceptions. En effet, la bibliothèque en milieu carcéral n'est pas le moyen de réinsertion du public empêché, ni de l'humanisation de la prison pour plusieurs raisons : manque de moyens, de personnel, de prise en compte du contexte de développement de la culture ou tout simplement de volonté.

Après un tel constat, vers quel modèle doit évoluer la bibliothèque pour s'améliorer ?

Il peut paraître difficile de juger le développement d'une bibliothèque dans un milieu carcéral mais nombre d'observateurs extérieurs admettent l'idée qu'une bibliothèque efficace est une bibliothèque dont le fonctionnement, dans son ensemble, se rapproche de celui d'une bibliothèque de lecture publique de l'extérieur. Aussi les réseaux que nous avons étudiés travaillent à cela.

Malgré ces réflexions faites autour de la bibliothèque, il ne faut pas oublier qu'elle fait partie d'un milieu clos et contraignant : difficultés de circulation des biens et des personnes, cloisonnement des organes administratifs et bénévoles, ce qui empêche une communication efficace, conditions de vies détériorées...

Ces caractéristiques sont déterminantes quant au fonctionnement de la bibliothèque, à son rôle auprès des lecteurs.

Nous ne pouvons donc pas affirmer, dans l'état actuel de la situation, que les bibliothèques en milieu carcéral atteignent les objectifs que les institutions étatiques et carcérales lui ont alloués.

Finalement, l'étude de la bibliothèque en prison passe par une compréhension nécessaire du système carcéral. En outre, la bibliothèque ne peut fonctionner en prison sans se plier aux règles de celle-ci. C'est pourquoi nous arrivons à la conclusion qu'on ne peut améliorer la

bibliothèque sans faire évoluer la prison, et plus globalement le système punitif de nos sociétés occidentales.

Faire avancer le milieu carcéral par le biais de la culture passe premièrement par une sensibilisation des acteurs culturels et notamment du livre, aiguïser leur curiosité, leur permettre d'entrer en prison sans préjugés. Le lien associatif et administratif avec la municipalité est vital car il permet d'intégrer les prisonniers dans la population et de ne plus les considérer comme les « parias » mais de les intégrer dans la société à laquelle ils appartiennent.

Ces deux aspects permettraient, à long terme, l'amélioration du milieu carcéral. En outre, la bibliothèque pourrait ainsi tendre vers une mise en œuvre de ses objectifs de réinsertion de la population carcérale et de l'humanisation des prisons.

## Annexe 1

### Code de procédure pénale :

*Article D 440* : Des activités socioculturelles sont organisées dans chaque établissement pénitentiaire. Elles ont notamment pour objet de développer les moyens d'expression, les connaissances et les aptitudes des détenus. Le « service pénitentiaire d'insertion et de probation » recherche à cet effet le concours d'intervenants extérieurs auxquels peut être confiée l'animation de certaines activités. L'emploi du temps hebdomadaire doit permettre à tout détenu qui le souhaite de participer à ces activités.

*Article D 441* : Une programmation culturelle, résultant de la représentation la plus étendue des secteurs de la culture est mise en œuvre dans chaque établissement pénitentiaire. Ce programme a pour objectif de développer les moyens d'expression et les connaissances des détenus.

*Article D 441-1* : Le SPIP sélectionne et met en œuvre, avec l'appui des services compétents de l'Etat et des collectivités territoriales, des projets proposés par des organismes ou des opérateurs culturels.

*Article D 441-2* : Chaque établissement pénitentiaire possède une bibliothèque dont les ouvrages sont mis à disposition des détenus. Sa localisation doit permettre un accès direct et régulier des détenus à l'ensemble des documents. Un bibliothécaire ou, à défaut, un SPIP assure les achats, organise la formation et encadre les détenus qui en assurent la gestion quotidienne.

*Article D 443* : Chaque établissement possède au moins une bibliothèque dont les ouvrages sont mis gratuitement à la disposition des détenus. Ils doivent être suffisamment nombreux et variés pour tenir compte des diversités linguistiques et culturelles des détenus, et pour respecter leur liberté de choix.

*Article D 445* : Le règlement intérieur de chaque établissement détermine les conditions dans lesquelles les détenus empruntent ou consultent les ouvrages de la bibliothèque. Il doit

notamment prévoir et favoriser, compte tenu des possibilités locales, les conditions d'accès direct des détenus à la bibliothèque.

## Annexe 2

### Règles pénitentiaires européennes :

(Passages sélectionnés pour leur relation avec les bibliothèques et l'action culturelle en prison)

#### *Principes fondamentaux*

1. Les personnes privées de liberté doivent être traitées dans le respect des droits de l'homme.
2. Les personnes privées de liberté conservent tous les droits qui ne leur ont pas été retirés selon la loi par la décision les condamnant à une peine d'emprisonnement ou les plaçant en détention provisoire.
3. Les restrictions imposées aux personnes privées de liberté doivent être réduites au strict nécessaire et doivent être proportionnelles aux objectifs légitimes pour lesquelles elles ont été imposées.
4. Le manque de ressources ne saurait justifier des conditions de détention violant les droits de l'homme.
  - 5. La vie en prison est alignée aussi étroitement que possible sur les aspects positifs de la vie à l'extérieur de la prison.
  - 6. Chaque détention est gérée de manière à faciliter la réintégration dans la société libre des personnes privées de liberté.
  - 7. La coopération avec les services sociaux externes et, autant que possible, la participation de la société civile à la vie pénitentiaire doivent être encouragées.
8. Le personnel pénitentiaire exécute une importante mission de service public et son recrutement, sa formation et ses conditions de travail doivent lui permettre de fournir un haut niveau de prise en charge des détenus.
9. Toutes les prisons doivent faire l'objet d'une inspection gouvernementale régulière ainsi que du contrôle d'une autorité indépendante

### *Exercice physique et activités récréatives*

1. Tout détenu doit avoir l'opportunité, si le temps le permet, d'effectuer au moins une heure par jour d'exercice en plein air.
2. En cas d'intempérie, des solutions de remplacement doivent être proposées aux détenus désirant faire de l'exercice.
3. Des activités correctement organisées - conçues pour maintenir les détenus en bonne forme physique, ainsi que pour leur permettre de faire de l'exercice et de se distraire - doivent faire partie intégrante des régimes carcéraux.
4. Les autorités pénitentiaires doivent faciliter ce type d'activités en fournissant les installations et les équipements appropriés.
5. Les autorités pénitentiaires doivent prendre des dispositions spéciales pour organiser, pour les détenus qui en auraient besoin, des activités particulières.
  - 6. Des activités récréatives - comprenant notamment du sport, des jeux, des activités culturelles, des passe-temps et la pratique de loisirs actifs - doivent être proposées aux détenus et ces derniers doivent, autant que possible, être autorisés à les organiser.
7. Les détenus doivent être autorisés à se réunir dans le cadre des séances d'exercice physique et de la participation à des activités récréatives.

### *Education*

28. 1. Toute prison doit s'efforcer de donner accès à tous les détenus à des programmes d'enseignement qui soient aussi complets que possible et qui répondent à leurs besoins individuels tout en tenant compte de leurs aspirations.
2. Priorité doit être donnée aux détenus qui ne savent pas lire ou compter et à ceux qui n'ont pas d'instruction élémentaire ou de formation professionnelle.
3. Une attention particulière doit être portée à l'éducation des jeunes détenus et de ceux ayant des besoins particuliers.
4. L'instruction doit, du point de vue des régimes carcéraux, être considérée au même titre que le travail et les détenus ne doivent pas être pénalisés, que ce soit financièrement ou d'une autre manière, par leur participation à des activités éducatives.
  - 5. Chaque établissement doit disposer d'une bibliothèque destinée à tous les détenus, disposant d'un fonds satisfaisant de ressources variées, à la fois récréatives et éducatives, de livres et d'autres supports.

- 6. Partout où cela est possible, la bibliothèque de la prison devrait être organisée avec le concours des bibliothèques publiques.

7. Dans la mesure du possible, l'instruction des détenus :

- a. doit être intégrée au système d'éducation et de formation professionnelle publique, afin que les intéressés puissent poursuivre aisément leur éducation et formation professionnelle après leur sortie de prison ;
- b. doit être dispensée sous l'égide d'établissements d'enseignement externes.

## Annexe 3

### Les établissements pour peine :

(Source : Le guide du prisonnier)

Il existe cinq types d'établissements pour peine : les maisons d'arrêt, les maisons centrales, les centres de semi-liberté, les centres de détention, les centres pour peines aménagées.

Les centres pénitentiaires ne sont pas des établissements à proprement parlé, ce terme désigne un ensemble de lieux de différentes catégories regroupés au sein d'un même endroit (ex : maison d'arrêt et centre de détention ou maison d'arrêt et maison centrale).

#### *La maison d'arrêt :*

Prison dans lesquelles les personnes sont en détention provisoire ou sont condamnées à des peines de moins d'un an.

Mais souvent, à cause du manque de place, de nombreux détenus condamnés à des peines de plus d'un an attendent en maison d'arrêt qu'une place se libère dans un autre établissement.

Les maisons d'arrêt sont surpeuplées : au 1<sup>er</sup> février 2004, 44 384 personnes étaient détenues dans 119 maisons d'arrêt ; la capacité totale était alors de 31 549 places !

#### *L'établissement pour peine :*

Il s'agit de prison réservée aux personnes condamnées définitivement et ayant une peine privative de liberté à purger, ce sont les établissements tournés vers la sécurité. Les détenus sont choisis en fonction de leur dangerosité, de sa personnalité.

#### *Le centre de détention :*

Établissement dans lequel les moyennes et longues peines sont purgées, dans le but de poursuivre un programme de réinsertion. Ces établissements laissent plus de liberté aux détenus avec la possibilité de circuler durant la journée dans la prison.

*La maison centrale :*

Ce sont des établissements sécurisés dans lesquels sont détenues des personnes purgeant de longues peines, on y retrouve les détenus considérés comme dangereux. Les détenus doivent être placés en cellule individuelle.

*Le centre pour peine aménagée :*

Ces prisons détiennent des personnes purgeant une peine de semi-liberté ou d'un placement à l'extérieur. Ces personnes ont des permissions de sorties en vue de maintiens des liens familiaux.

*Le centre ou quartier de semi-liberté :*

Ces établissements abritent des condamnés bénéficiant d'une mesure de semi-liberté ou un placement à l'extérieur sans surveillance. Ils peuvent suivre une activité professionnelle ou des études.

# Bibliographie

## I. Réflexions sur la prison :

Ces ouvrages sont très intéressants car ils permettent une approche de la prison, ils sont nécessaires à l'appréhension du monde carcéral. Il est utile de s'y référer pour mieux saisir les enjeux de la prison.

Combessie, P., *Sociologie de la prison*, éd. La Découverte, coll. Repères, 2001, Paris.

Foucault, M., *Surveiller et punir : naissance de la prison*, éd. Gallimard, coll. Tell, 1975, Paris.

Gros, F., *Michel Foucault*, éd. PUF, coll. Que sais- je, 2005, Paris.

## II. Textes législatifs :

Ce sont des textes de référence sur lesquels il est bon de s'appuyer pour comprendre l'environnement législatif de la prison et de la culture.

Code de Procédure pénale, articles : *D 441, D 444, D 445, D 446, D 447*.

Ministère de la Justice et Ministère de la culture et de la communication, *Protocole d'accord*, 25 janvier 1986, Paris.

*Règles Pénitentiaires Européennes*, 2006.

## III. Éditions bibliothéconomiques :

Fabiani, J.L., *Lire en prison : une étude sociologique*, éd. Bibliothèque Publique d'Information, coll. Étude et recherche, publié sous le concours du Ministère de la Culture et de la Communication, de la Direction du Livre et de la Lecture, de la mission Droit-Justice du Ministère de la Justice, 1995.

Cet ouvrage offre une étude très intéressante de l'acte de lire pour les prisonniers, il aborde également les aspects culturels tels que les animations et les bibliothèques. La vision et la démarche sociologique de l'auteur mettent en lumière des aspects fondamentaux comme la symbolique du livre en prison, l'objectif de la lecture... à lire !

Guidez, J., « Lire en prison : les bibliothèques en milieu pénitentiaire », *BBF*, n°5, 2002.

Lehmann, V., Locke, J., *Recommandations à l'usage des bibliothèques de prison (3<sup>e</sup> édition)*, IFLA, La Haye, 2005.

Les recommandations de l'Ifla sont très concrètes, il s'agit de tous les problèmes qu'une bibliothèque peut rencontrer en temps normal, ce texte évalue les possibilités des prisons pour tenter de donner les meilleurs conseils aux bibliothécaires.

*Intervenants en milieu pénitentiaire : informations pratiques*, éd. CRL de Bourgogne, coll. Mémentos pratiques du CRL de Bourgogne, 2002, France.

Documents très pratique pour les intervenants en prison et qui offre aux autres lecteurs une idée de ce que peut représenter le travail d'intervenant en prison.

Lieber, C., Chavigny, D., *Les bibliothèques des établissements pénitentiaires*, sous le concours du Ministère de la Culture et de la communication, 2005.

Cet ouvrage établit un état des lieux des bibliothèques en prison et propose des solutions aux problèmes observés.

Masse, I., « La lecture en prison : dix années de partenariat Justice-Culture », *BBF*, n°2, 1996.

Tabet, C., *La bibliothèque « hors les murs »*, éd. Du cercle de la librairie, coll. Bibliothèques, 2004, Paris.

Ouvrage intéressant mais qui ne traite pas seulement de la prison ; une partie comporte un certain nombre de renseignements législatifs et le reste dresse un panorama succinct de la bibliothèque en prison.

#### IV. Rencontres :

Association *Ban Public*, Paris.

Association *Lire c'est Vivre*, Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

*Rencontres autour de la prison*, GENEPI, Maison des initiatives étudiantes.

V. Guides et divers :

Chapoutot, A., *L'air du dehors : pratiques artistiques et culturelles en milieu pénitentiaire*, éd. Du May, 1993, Paris.

Beau-livre mêlant savamment textes, témoignages et photographie. Intéressant du point de vue humain mais ce livre n'offre pas beaucoup de renseignements concrets.

*Guide du détenu bibliothécaire*, publié sous le concours du Ministère de la Culture et de la Communication, du Ministère de la Justice, du Conseil Régional d'Aquitaine, 2006, Paris.

Ouvrage utile sinon nécessaire pour bien cerner le rôle du détenu-bibliothécaire.

*Guide du prisonnier*, éd. La Découverte, coll. Guides, 2004, Paris.

Guide vital pour comprendre ce qu'est la vie d'un détenu, remarquable encyclopédie des droits et devoirs des détenus, cet ouvrage est facile d'accès et ludique puisqu'il mélange textes de lois, témoignages et études sociologiques ou ministérielles.

Jacquart, A., avec la contribution de Amblard, H., *Un monde sans prison ?*, édition du Seuil, 1993.

Marchetti, A. , avec la collaboration de Combessie, P., *La prison dans la cité*, éd. Desclée de Brauer, 1996, Paris.

Rostaing, C., *Relation carcérale : identité et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, PUF, 1997, Paris.

Wacquant, L., *Les prisons de la misère*, éd. Raisons d'agir, 1999, Paris.